PN-AAY-971

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

S E N E G A L

A F 1 9 8 3

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE L'U.S.A.I.D. AU SENEGAL

S U P P L E M E N T

Février, 1982

TABLE DES MATIERES

		Page
I.	INTRODUCTION	1
II.	STRATEGIE EN MATIERE DE SANTE	
	Introduction	14
	Conditions de Santé	19
	Approche au Niveau Villageois	22
	Stratégie en Matière de Santé :	25
	A. Soins de Santé Rurale	26
	B. Nutrition	32
	C. Population	36
	D. Surveillance et Lutte contre les Maladies Transmissibles par Vecteurs	39
	Interaction entre les Interventions de l'USAID proposées et celles des autres Donateurs	41
III.	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	
	Introduction	44
	La Stratégie en Matière d'Eduction/Formation	47
	Soutien de Formation destiné aux Agences Nationales de Vulgarisation et de Services	51
	Assistance aux Organisations Communautaires	57
	Institutions Nationales de Formation	64
	Programmes Régionaux	68
IV.	LE PLAN D'EVALUATION	72
	A. Le Niveau National	73
	B. Evaluation aux Niveaux Sectoriel et Régional	78
	C. Evaluation au Niveau des Projets : Evaluation et Suivi	83
	D. Travail d'Evaluation (1982-1987)	85
	ANNEXE	
	A. Cadre du Plan d'Evaluation	88
	B. Prêt d'Ajustement Structurel et Crédit de Développement du Sénégal : Plan d'Exécution - du 31 Déc., 1980 au 31 Mars 1981	91
	C. Réforme Institutionnelle et Changements de Politique Economique du Gouvernement du Sénégal : Plan d'Exécution (à compter de 1980)	93
	LISTE DES SIGLES	102
	CARTE	105

INTRODUCTION

La Stratégie de Développement de l'USAID au Sénégal (CDSS) pour l'année fiscale (AF) 1983 a été approuvée en Mars 1981 à Washington. Ce document, basé sur l'évaluation et la planification entreprises conjointement avec le Gouvernement du Sénégal sur une période d'un an, présente un plan visant à assurer l'auto-suffisance alimentaire (y compris la commercialisation et le stockage) d'ici l'an 2000. Néanmoins, en attendant des études ultérieures sur la question, le CDSS au Sénégal pour l'AF 1983, tel qu'il a été soumis, laisse plusieurs questions sans réponse. Quel rôle, s'il y a lieu, un programme de santé/nutrition/population devrait-il jouer dans cette stratégie alimentaire ? Que devrait faire l'USAID dans le domaine de l'éducation et de la formation pour mettre en oeuvre cette stratégie ? Quelles mesures l'USAID devrait-elle prendre pour évaluer son programme et ré-évaluer sa stratégie au cours de la Période que couvre le CDSS, de l'AF 1983 à l'AF 1987 ?

Le présent document, qui complète le CDSS de l'USAID/Sénégal pour l'AF 1983, cherche à apporter des réponses assez détaillées à ces questions particulières. Les réponses données suivent les recommandations émanant de trois études menées au cours des neuf derniers mois en étroite collaboration avec le Gouvernement du Sénégal et avec la participation d'experts de l'AID et de consultants privés travaillant sous la direction de la Mission de l'USAID au Sénégal. Comme tel, ce document ne constitue pas une révision fondamentale de la situation économique et sociale au Sénégal (1). Malgré l'aggravation des difficultés au Sénégal

---

(1) Un résumé complet des difficultés économiques actuelles, préparé pour l'USAID par Louis Berger, Inc. (Décembre 1981) se trouve en annexe au présent document.

due aux mauvaises récoltes de 1980/81, les évènements survenus au cours des dernières années écoulées semblent confirmer, plutôt que contredire, l'analyse faite par le CDSS pour l'AF 1983 des problèmes et perspectives du Sénégal. Les grandes lignes de la stratégie du CDSS -- insister davantage sur l'assistance en dehors du cadre conventionnel des projets, sur l'ouverture d'une "deuxième voie" en direction du producteur rural et sur la coordination au niveau des donateurs -- se sont vérifiées à la lumière des récents évènements. En conséquence, le présent document vise à compléter et non à modifier ou à renverser la stratégie d'autosuffisance alimentaire définie par le CDSS il y a un an.

Le CDSS estime que la priorité Numéro Un du Sénégal est l'augmentation substantielle de la production agricole nationale par habitant ; la productivité du Sénégal par habitant a subi une baisse annuelle de 0,2 % en moyenne depuis le milieu des années 1960. Il y a plusieurs raisons à cela. La faute incombe en partie aux contraintes naturelles, notamment une pluviométrie faible et irrégulière ainsi que la pauvreté des sols. La croissance démographique est forte au Sénégal (2,8 % par an officiellement). Mais ce qui a surtout compromis la productivité du Sénégal par habitant, ce sont des facteurs de politique et d'ordre institutionnel, un mécanisme complexe de prix agricoles garantis trop bas, des subventions onéreuses, des coopératives gérées par le gouvernement et non représentatives et les monopoles d'état en matière de commercialisation et d'approvisionnement. Ce système, loin d'aider le secteur agricole, l'a au contraire handicapé. Il est au coeur même du problème de la productivité.

Pour parer à un désastre imminent, le Président Abdou Diouf, alors Premier Ministre, introduisit en Décembre 1979 une série de réformes structurelles dans l'économie sénégalaise : le Plan de Redressement. Encouragé par les principaux donateurs du Sénégal, notamment la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International et la France, le Premier Ministre mit en place un train de mesures détaillées destinées à équilibrer la balance des comptes du Sénégal et à stimuler la production nationale, surtout dans le secteur agricole. Parmi les mesures les plus importantes, il faut noter celles dont le but était d'augmenter les prix au producteur et d'amener les agences d'approvisionnement et de commercialisation à se retirer progressivement des zones rurales au profit des entrepreneurs privés et des groupements de producteurs villageois. Le Plan de Redressement vise à réduire la bureaucratie gouvernementale, à démanteler par étapes le système de contrôle centralisé et à accorder davantage de liberté à l'entreprise privée.

Le DSS pour l'AF 1983 décrit les efforts impressionnants entrepris par le Sénégal au cours de l'année 1980 en vue de la mise en oeuvre de ce Plan de Redressement. Ces efforts se sont poursuivis après l'accession de Abdou Diouf à la Présidence en janvier 1981. Parmi les mesures prises par le Gouvernement en 1981, on note l'augmentation générale sensible des prix au producteur pour toutes les spéculations agricoles (avril 1981); la signature des contrats-plans formels entre le Gouvernement et plusieurs sociétés d'état importantes (SAED, SODEFITEX) pour mieux définir et orienter leurs activités; et la réduction des subventions

onéreuses sur des produits essentiels tels les engrais et le riz importé. En janvier 1982, le Gouvernement a annoncé une augmentation d'un tiers du prix officiel du riz à la consommation.

La volonté du Sénégal de poursuivre ses efforts sur cette voie de redressement en 1981 a pu ainsi susciter la satisfaction de ses donateurs principaux et de ses créanciers publics. Confronté à un déficit budgétaire estimé à 269 millions de dollars pour l'exercice 1981/82, le Sénégal a conclu avec le Fonds Monétaire International en septembre 1981, un accord "stand-by" très strict pour un montant de 82 millions de dollars en plus d'un financement compensatoire du FMI d'un montant de 55 millions de dollars. En février 1982, constatant les performances réalisées par le Sénégal au cours de la période de Septembre à Décembre, le Fonds a renouvelé cet Accord. La Banque Mondiale quant à elle, après une étude séparée menée en décembre 1981, est arrivée à la conclusion que le Sénégal avait pleinement respecté les termes du Crédit/Prêt d'ajustement structurel d'un montant de 60 millions de dollars consenti en 1980. La Banque dès lors a paru disposée à approuver l'octroi de la seconde et dernière tranche du Prêt d'un montant de 20 millions de dollars. Parallèlement, les principaux créanciers publics du Sénégal se sont rencontrés à l'occasion d'une session du Club de Paris en Octobre 1981 et ont rapidement convenu d'accorder au Sénégal un allègement de sa dette d'un montant de 76 millions de dollars en 1981/82.

Parce que l'USAID est d'avis que l'augmentation de la productivité du Sénégal par habitant ne peut se faire sans des réformes structurelles profondes, le CDSS pour l'AF 1983 met un accent particulier sur l'assistance au Gouvernement dans l'éxécution de son Plan de Redressement Economique et Financier. Dans cette perspective et sur la foi des résultats de l'Evaluation Conjointe du Programme d'Aide Américaine au Sénégal menée en 1980, le CDSS a recommandé l'adoption de trois mofifications principales dans le programme de l'USAID/Sénégal tel qu'il se présentait alors. Dans l'année qui a suivi l'approbation de cette stratégie, l'USAID est en mesure d'annoncer que des progrès significatifs ont été accomplis dans l'ensemble des trois secteurs.

En premier lieu, le CDSS souhaite qu'une plus grande importance soit accordée à l'assistance hors-projet. A l'heure où le Sénégal traverse de sérieuses difficultés économiques, une telle aide est utile à divers titres. Non seulement elle contribuera à atténuer le déséquilibre de la balance des paiements du Sénégal, mais encore elle sera génératrice de fonds en monnaie locale et, dans une large mesure, d'emplois locaux qui pourront être affiliés aux projets financés en dollars. Parce qu'une assistance hors-projet d'une envergure telle que le CDSS le recommande touche à des problèmes d'ordre sectoriel et même national, elle peut servir au Gouvernement de structure du dialogue portant sur les politiques à la fois bilatéral et de concert avec d'autres donateurs. Le CDSS préconise un niveau annuel d'assistance hors-projet au Sénégal avoisinant les 20 millions de dollars vers 1983 et consistant en l'adjonction d'un nouveau programme du Titre III et d'une Subvention au

Secteur Agricole.

L'USAID a évalué le programme du Titre III dans le courant de l'année écoulée. Alors que les projets locaux financés par le Titre III font état de résultats fort positifs, le programme a rencontré certaines difficultés dues au prix relativement élevé du riz entier américain au Sénégal (provoquant la lenteur de l'écoulement). L'USAID en a conclu qu'à moins de résoudre intégralement le problème des denrées de base, le programme Titre III ne devrait pas subir de grandes modifications mais être renouvelé pour trois ans à un niveau (8 millions de dollars par an) légèrement supérieur à celui en cours. En plus du Titre III, la Mission a élaboré et soumis sous forme de PID (Document d'Identification de Projet) la Subvention au Secteur Agricole, un programme d'un montant de 25 millions de dollars s'étalant sur cinq ans et dont l'engement initial est prévu pour l'AF 1982. Enfin, de concert avec l'Ambassade, l'USAID a mis en train le processus d'approbation d'une subvention dans le cadre du Fonds de Soutien Economique (ESF) d'un montant de 10 millions de dollars par an, qui doit débuter au cours de l'AF 1983. La Mission prévoit l'élaboration du document de projet final du Fonds de Soutien Economique pour Juin 1982. Si ces trois programmes deviennent opérationnels d'ici l'AF 1983, comme prévu, l'assistance hors-projet de l'AID au Sénégal s'élèvera à 23 millions de dollars, comparée aux 11,5 millions de dollars prévus dans le cadre de l'assistance conventionnelle par l'intermédiaire des projets pour la même année.

En attendant, pour soutenir la politique de dialogue qui doit aller de pair avec une aide efficace au redressement de la balance des paiements de l'importance que nous venons de voir, l'USAID, l'Ambassade et le Gouvernement du Sénégal ont pris des dispositions fermes. En premier lieu, l'USAID et l'Ambassade ont décidé de mettre sur pied une cellule économique/commerciale conjointe à compter du 1er Mai 1982. Outre l'expert en économie de l'Ambassade, cette cellule comprendra l'économiste fonctionnaire de l'USAID et un macro-économiste rompu aux transactions FMI/BIRD, détaché de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques (OCDE) à Paris pour une période de deux ans.

En second lieu, l'équipe de l'Université de l'Etat du Michigan (MSU), financée au titre du Projet Recherche et Planification des Systèmes Agricoles (685-0223), doit arriver en Avril 1982 pour se mettre au travail pendant une période de quatre ans. L'équipe MSU entreprendra des recherches macro-économiques dans le secteur agricole en plus des études sur les systèmes agricoles qu'elle mène déjà pour l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles (ISRA).

En troisième lieu, l'Université de Princeton va entreprendre, à compter de Mars 1982, une série d'études échelonnées sur trois ans et destinées au Ministère du Plan et de la Coopération concernant les questions essentielles liées à l'élaboration des politiques agricoles. L'on a déjà préparé le terrain pour le renforcement mutuel des équipes de recherche de Princeton et de Michigan. Enfin, le Gouvernement du Sénégal

a récemment sollicité l'assistance de l'AID dans deux secteurs d'une importance capitale pour l'objectif à long terme d'auto-suffisance alimentaire, compris au sens large : un plan national de stockage et de commercialisation des céréales, et un projet d'aménagement global du Bassin Arachidier, comprenant un volet régénération des sols. L'USAID a lancé un appel d'offres pour une expertise appropriée, à financer au départ dans le cadre des activités en cours et de celles projetées. Prises globalement, ces actions de développement vont contribuer assurément à un renforcement considérable du dialogue portant sur les politiques tout au long de la Période que couvre le CDSS et même au-delà.

La seconde modification majeure dans la programmation de l'USAID recommandée par le CDSS consiste à ouvrir une "seconde voie" d'assistance directe au producteur rural. Pour assurer à cet effort cohérence et efficacité, le CDSS souhaite vivement le regroupement de toutes les activités de l'USAID au Sénégal dans trois régions (au lieu de six) du Sénégal. Mise en oeuvre dans la période qui va de 1975 à 1980, l'assistance de la Mission au secteur agricole dans le cadre de la "première voie" s'est effectuée par l'intermédiaire des Agences Régionales de Développement au Sénégal (les ARD). Ces organismes d'état sont chargés d'accroître les rendements de toutes les cultures dans leurs régions respectives. Constatant les problèmes considérables que connaissent actuellement ces Agences gouvernementales, le CDSS reste d'avis que la Mission poursuive ses efforts en vue d'améliorer les ARD en leur qualité première d'agences de vulgarisation tout en les aidant à se départir des

autres fonctions. Mais en même temps, le CDSS exhorte l'USAID à trouver les voies et les moyens d'aider directement les entrepreneurs privés en milieu rural et les groupements de producteurs communautaires dans les trois zones choisies pour leurs potentialités agricoles (le Sine-Saloum, la Casamance et le Fleuve). Du fait du caractère local de cette approche, le CDSS reconnait que son succès dépendra dans une large mesure de l'aptitude des efforts de la Mission à lancer des activités hors-projet (la première modification majeure recommandée) qui seront génératrices de fonds en monnaie locale.

L'USAID et l'Ambassade sont persuadées que la mise en place de conseils ruraux et groupements de producteurs solides et représentatifs, ainsi que l'affranchissement du secteur privé, constituent la clé essentielle du développement économique au Sénégal. Souffrant d'une longue tradition de centralisme excessif et de bureaucratisation, le Sénégal peut être amené à prendre conscience, grâce au Plan de Redressement, que les véritables "points de croissance et de modernisation" du pays, pour reprendre l'expression de Sheldon Gellar, sont les institutions et les entreprises au niveau local et non au niveau national.

Au cours de l'année écoulée et conformément à cette recommandation en faveur de la "seconde voie", l'USAID a entrepris une série d'études et d'ébauches préliminaires de projets. La Mission a élaboré jusqu'au stade de PID un projet-type destiné à encourager les entrepreneurs ruraux

de la Région du Sine-Saloum et à renforcer le dispositif national de crédit en faveur des petites et moyennes entreprises. L'USAID s'est mise à la recherche de voies et moyens visant à améliorer le code des investissements du Sénégal afin d'encourager l'investissement privé. En second lieu, de concert avec la CLUSA (Ligue de Crédit des Etats-Unis), la Mission a étudié la possibilité d'une aide à apporter aux groupements de producteurs villageois, au titre de l'effort général tendant à la réorganisation du système des coopératives sénégalaises devenu caduc à présent. Pour seconder cet effort, l'USAID a programmé l'étude préliminaire d'une Subvention au Secteur des ONG/Coopératives en avril 1982 avec un financement initial prévu pour l'AF 1983. Enfin, l'USAID participe actuellement de façon active à la commission spéciale mise en place par le Premier Ministre en vue de la révision du système de crédit rural du Sénégal. Le financement partiel des coûts locaux dans ces trois domaines -- le secteur privé rural, les groupements de producteurs et le Crédit agricole -- a été programmé au titre de la Subvention au Secteur Agricole. La Mission a soumis ce projet à l'AID/Washington sous forme de PID pour examen en Mars 1982. C'est donc par ces actions multiples, étudiées en détail au chapitre des Ressources Humaines, que l'USAID a lancé un programme de soutien direct aux producteurs villageois dans les trois zones géographiques de concentration de l'USAID.

Ce serait commettre une grave erreur que de dissocier l'assistance américaine au Sénégal de celle des autres principaux donateurs, notamment le FMI, la Banque Mondiale, la France, et, de plus en plus, les pays de

l'OPEP. Comme nous l'avons déjà évoqué, le magnétisme extraordinaire qu'exerce le Sénégal continue de se manifester auprès des cercles donateurs. Pour ne citer que les donateurs bilatéraux, la France a accordé au Sénégal une aide exceptionnelle d'un montant de 155 millions de dollars en 1980-81, en sus du renforcement de l'assistance technique de 1400 coopérants dont 1000 enseignants. Dans la même année, l'Arabie Saoudite a accordé au Sénégal quelques 50 millions de dollars. Le Canada et l'Allemagne de l'Ouest ont aussi accordé une aide importante.

Considérant ce remarquable intérêt international suscité par le Sénégal, le CDSS a préconisé l'approbation d'une troisième et dernière modification majeure dans le programme de l'USAID, à savoir la mise sur pied d'un Groupe de Coordination permettant au Sénégal de mobiliser le maximum de soutien à son Plan de Redressement et de renforcer le dialogue portant sur les politiques avec le Gouvernement. D'après le CDSS, le Gouvernement du Sénégal, et principalement le Ministère du Plan et de la Coopération, devrait constituer et présider ce Groupe dont l'action se situerait à trois niveaux : (a) soutien macro-économique, (b) aide à l'élaboration de politiques efficaces, et (c) soutien à des programmes et activités spécifiques.

Des efforts importants ont été accomplis dans la réalisation effective de cette proposition. Devant l'action vigoureuse entreprise par le nouveau Ministre Sénégalais du Plan et de la Coopération, secondé par un nombre important d'experts de la Banque Mondiale, le Gouvernement

a invité ses donateurs principaux et secondaires à se rencontrer pour la première fois (du 19 au 21 octobre, 1981) au siège Européen de la BIRD à Paris. Le but de la réunion était de passer en revue la situation économique générale du Sénégal et de solliciter une nouvelle aide importante destinée à couvrir la contrepartie sénégalaise aux projets de développement en cours. Par suite du succès enregistré lors de cette session, le Ministre du Plan a fait part à l'USAID de son intention d'organiser des rencontres analogues peut-être tous les 16 mois. Ensuite, le Ministre a programmé pour le second trimestre de l'année 1982 la tenue à Dakar d'une revue multi-donateur des politiques et programmes d'activités dans le secteur rural. Il a invité le Club du Sahel/CILSS à l'assister à la préparation de cette revue, ce qui cadre parfaitement avec le nouveau mandat du CILSS préconisant une intervention accrue au niveau national. Enfin, le Ministre a aussi invité les donateurs participants à se réunir afin de passer en revue des programmes spécifiques (tels la SAED en Février 1982 et l'exploitation forestière en Mai 1982) et des projets (tel le quai des conteneurs en Mars 1982). La politique de dialogue de l'USAID avec le Gouvernement a pris, grâce à ces progrès continus, la dimension internationale qu'elle mérite. Et le Plan de Redressement du Gouvernement a poursuivi sur sa lancée avec un regain de force.

Le présent supplément au CDSS pour l'AF 1983 examine comment et dans quelles conditions les activités relatives à la santé, l'éducation et la formation peuvent contribuer à renforcer la stratégie de la Mission visant à l'auto-suffisance alimentaire, comprise au sens large. Ce supplément conclut en livrant les détails d'un plan d'évaluation de l'efficacité

du programme dans son ensemble, et de la stratégie elle-même, pendant la période que couvre le CDSS, de 1983 à 1987.

STRATEGIE EN MATIERE DE SANTE

INTRODUCTION

La première question que souleve la conception d'une stratégie sanitaire de l'AID au Sénégal est la suivante : L'USAID devrait-elle financer tout programme, quel qu'il soit, dans le domaine de la santé ? Etant donné l'urgence de la relance de la production au Sénégal et le niveau relativement modeste du financement USAID, la Mission s'est penchée sérieusement sur la question.

La réponse à cette question nécessite que l'on examine au préalable la stratégie globale de développement de l'USAID au Sénégal, qui consiste à permettre au Sénégal de parvenir à l'autosuffisance alimentaire par l'accroissement de la productivité agricole. Etant donné que la main-d'oeuvre constitue l'essentiel des intrants de la productivité agricole au Sénégal, il est indispensable de maintenir le capital humain à un haut niveau, tout en réduisant le plus possible le temps d'inutilisation. A cause de cette insistance sur la productivité, il nous faut examiner les interventions majeures susceptibles de maintenir à un haut niveau les rendements de la main-d'oeuvre. Bien qu'elles ne soient pas fondées sur des données quantifiables spécifiques, des observations relevées dans tous les sites de projets agricoles de l'AID - Bakel, le Bassin Arachidier et la Casamance - indiquent que la quantité de produits alimentaires cultivés et récoltés par les paysans est sensiblement limitée par la fréquence des maladies infectieuses et la malnutrition. Ces deux phénomènes culminent pendant la saison des pluies (de juin à septembre) précédant les récoltes annuelles.

Durant cette période, le paludisme, les diarrhées/dysenteries et la malnutrition font payer un lourd tribu à la population au moment précis où la demande d'énergie productive est la plus forte.

Des études menées en Gambie (1) (dans les secteurs avoisinant deux des trois zones de concentration de l'AID) ont estimé que la ration calorique des femmes cultivatrices équivaut à 50 % à peine du niveau considéré comme adéquat pour l'exécution de travaux physiques pénibles lors de la saison des pluies. Malgré leur caractère saisonnier et les effets partiels de la diminution des réserves prélevées sur les récoltes des années précédentes, les incidences de la malnutrition pendant cette période critique située avant les récoltes ne devraient pas être sous-estimées. Lorsque ce sont des adultes qui font un travail manuel avec une ration calorique aussi insuffisante, le rendement en subit les effets adverses évidents. La combinaison des maladies infectieuses et de la malnutrition provoque à son tour la mortalité infantile qui culmine également pendant la saison des récoltes avec pour conséquence un détournement indéterminé mais considérable du temps de travail consacré à prodiguer des soins aux enfants malades, au lieu d'être consacré aux travaux agricoles.

Outre les maladies et la malnutrition qui affectent directement la disponibilité et la productivité de la main-d'oeuvre, le taux de croissance démographique a un impact significatif sur les disponibilités a imentaires. Si les taux actuels de croissance démographique et d'urbanisation au Sénégal se poursuivent au même rythme au cours des cinquante

(1) Présentation du Conseil de la Recherche Médicale en Gambie, lors du Séminaire du CDC à Banjul, Avril 1980.

années à venir, il sera de plus en plus difficile de parvenir à l'autosuffisance alimentaire et de s'y maintenir. Le taux officiel de la croissance démographique annuelle est actuellement de 2,7 % au Sénégal, mais divers rapports préparés pour l'USAID font état du chiffre plus vraisemblable de 3 à 3,3 %. Dans la mesure où le profil démographique montre que les 44 % de la population ont moins de 15 ans, la population totale du Sénégal est susceptible de doubler dans les 25 ans à venir, atteignant le chiffre de 11 millions vers l'an 2000-2010 en dépit du taux élevé de mortalité infantile. De plus, le taux d'urbanisation du Sénégal, du fait des migrations et de la croissance naturelle, est élevé même pour l'Afrique au sud du Sahara - environ 30 % - avec une concentration démographique notable sur l'axe Dakar-Thiès. Au taux actuel d'urbanisation, la région du Cap-Vert (Dakar et ses environs) comptera pour 40 % dans la répartition démographique nationale vers l'an 2000. La croissance continue de Dakar, à ce rythme, tendra à réduire la part de la population active qui s'adonne à la culture et à accroître la pression sur les importations de denrées alimentaires, qui ont déjà atteint 386.000 tonnes de riz et 100.000 tonnes de mil (évaluées à 90 millions de dollars). A ce rythme-là, la population sénégalaise croît plus vite que la production des denrées alimentaires de base.

Les effets directs de la maladie et de la malnutrition sur la productivité des paysans sénégalais d'une part, et ceux à long terme de la croissance démographique sur les disponibilités alimentaires par habitant au Sénégal d'autre part, militent résolument en faveur d'un complément santé/nutrition/population au programme de l'USAID en matière de production de denrées alimentaires.

Les efforts de l'USAID en matière de santé qui ne comptent que pour 6 % dans l'enveloppe financière totale de l'USAID/Sénégal destinée à financer les projets en cours et ceux budgétisés pour l'AF 82 (à l'exclusion des programmes du PL-480), visent à promouvoir néanmoins des activités sanitaires pilotes qui pourraient, à l'avenir, être soutenues ou gérées par le Gouvernement du Sénégal.

Ces activités comprennent un programme de soins de santé primaires au niveau villageois dans la région du Sine-Saloum : un projet de Santé Familiale et deux volets de santé primaire de moindre importance dans le cadre du Projet des Petits Périmètres Irrigués de Bakel et du projet de Développement Intégré de la Casamance. D'un point de vue politique, culturel et économique, l'USAID pense que ces projets constituent la méthode la plus efficace pour mener des actions sanitaires au Sénégal, destinées à améliorer la lutte contre la maladie, la malnutrition et les facteurs démographiques qui grèvent à présent le potentiel productif du pays.

Ces activités sanitaires au niveau villageois pourront plus tard servir à susciter de l'intérêt et à encourager la participation villageoise à d'autres activités de développement. Etant donné l'intérêt foncier que les gens ont à maintenir leur propre santé, ils se prêteront volontiers à l'organisation d'entreprises à caractère sanitaire. Les structures qui naîtraient de ce processus, telles que les comités de gestion communautaire et les systèmes locaux de suivi et d'évaluation, pourraient aussi être appliquées aux projets agricoles; ainsi, les mêmes techniques dispensées à un comité villageois pour la gestion de l'achat et de la distribution de médicaments pourraient être reprises et adaptées

pour la gestion d'une coopérative villageoise qui aurait à commercialiser des semences et des engrais aussi bien que du savon, du sucre et d'autres denrées. L'amélioration des services de santé rurale rendra plus attrayante la vie au village et contribuera à endiguer l'exode rural.
La présence d'une population plus nombreuse dans les zones rurales va entraîner un accroissement de la main d'oeuvre disponible pendant la période critique de la campagne agricole et contribuer ainsi à accroître la productivité.

Au cours des deux dernières années, le Gouvernement du Sénégal a pris d'importantes mesures de soutien envers ce système de soins de santé primaires au niveau villageois. En 1980, le Gouvernement a introduit une formule de "participation", selon laquelle les Sénégalais sont invités à payer une cotisation fixe et modeste pour les services rendus à tous les niveaux du système de soins de santé. Bien que ce système soit à présent loin d'être entièrement financé par les seuls utilisateurs, une structure pour le paiement des services et la gestion des fonds obtenus a été mise en place. On ne dira jamais assez l'importance de ce système. Loin de se contenter simplement de mettre sur pied une politique de cotisation -contre-service, le Gouvernement du Sénégal a résolu que, dorénavant, les villageois eux-mêmes devraient décider de l'utilisation des fonds engendrés par leurs cotisations afin d'améliorer leurs propres soins de santé. Cette mesure d'autogestion, associée avec la politique de participation, représente à notre connaissance le premier exemple en Afrique de l'Ouest où un pays ait accepté de se rendre à l'évidence que l'état ne peut pas se permettre de donner des soins de santé à l'ensemble de la population grâce aux seuls revenus tirés des impôts. En même temps, le

Sénégal a reconnu l'importance qu'il y avait à laisser les communautés locales prendre elles-mêmes les décisions affectant la nature de leurs soins de santé. Bien que le développement d'un système généralisé et bon marché de soins de santé rurale au Sénégal requière le soutien patient du Gouvernement et des donateurs pendant les vingt ans à venir sans doute, les cotisations des utilisateurs et les mesures d'autogestion fourniront ensemble le cadre structurel indispensable dans lequel ce système aura quelque chance de se développer.

Après avoir confirmé l'importance des mesures de santé et de population, malgré la modestie de leurs allocations budgétaires, dans la stratégie alimentaire de l'AID pour le Sénégal, il nous faut nous tourner vers la question de savoir comment développer ces activités le mieux possible. En conséquence, nous devons analyser la nature des problèmes sanitaires des populations-cibles réparties dans les trois zones de concentration de l'USAID.

CONDITIONS DE SANTE

Le groupe de population essentiellement visé par la stratégie de l'USAID en matière de santé est réparti sur les trois zones de concentration de l'AID définies par le CDSS de 1983 : Le Fleuve (565.000), le Sine Saloum (1.400.000) et la Casamance (804.000). Les problèmes de santé fondamentaux de ce groupe sont bien connus en dépit du fait que les données sur la fréquence et la distribution des maladies sont souvent incomplètes et inexactes. En général, les plus dévastatrices sont le paludisme, la rougeole et la diarrhée, toutes combinées à une malnutrition

sous-jacente. Environ 30 % d'enfants meurent souvent des suites de cette combinaison de facteurs, bien que le tétanos et une gamme d'infections virales et respiratoires contribuent également de manière significative au grand nombre de décès (1).

Chez les adultes, le paludisme, moins mortel au-delà de 15 ans, reste néanmoins un facteur sérieux de débilitation, surtout, comme nous l'avons vu, pendant la saison des pluies, lorsque les activités agricoles nécessitent le maximum d'efforts physiques. Les affections diarrhéiques aggravent la situation. En outre, la bilharziose qui sévit dans les Bassins de la Casamance et du Haut-Sénégal, va devenir encore plus problèmatique avec le développement de l'irrigation, tout comme le paludisme. La tuberculose, le tétanos et l'infection des plaies aussi, tuent ou débilitent la main-d'oeuvre adulte. Toutes ces affections peuvent être prévenues ou guéries grâce au système de soins de santé rurale actuellement financé par l'USAID.

La malnutrition définie ici comme une déficience calorique fortement répandue apparaît comme un facteur constitutif de ces maladies. Des études menées pour le compte de la Banque Mondiale, l'Organisation Mondiale de la Santé et le Gouvernement du Sénégal l'ont décrite comme constituant un problème de santé publique sérieux qui se pose aux personnes de tous les âges. Une étude entreprise en 1979 pour le compte de la Banque Mondiale dans les régions de Diourbel et de la Casamance a révélé l'existence d'une malnutrition chronique en protéines et calories chez plus de 20 %

(1) "Enquête Sénégalaise sur la Fécondité" 1978 - République du Sénégal, Ministère de l'Economie et des Finances, Juil. 1981.

de l'ensemble de la population enfantine âgée de moins de cinq ans (1). Quelque 25 % supplémentaires souffrent de malnutrition aigüe. L'étude à l'échelle nationale effectuée par l'OMS en 1977, qualifie de "normale" la malnutrition au premier degré qui sévit au Sénégal (2).

La Banque Mondiale estime à 1800 calories et 40 grammes de protéines les disponibilités alimentaires par jour et par habitant, sans compter les fluctuations régionales et saisonnières extrêmes quant au degré de cette malnutrition.

Au niveau des populations visées par nos projets, les causes principales de malnutrition sont le caractère limité des revenus et des disponibilités alimentaires globales, aggravé par l'inadaptation du stockage à domicile, des habitudes alimentaires médiocres (surtout en ce qui concerne le sevrage) et une exposition constante aux parasites et infections de toutes sortes. Chez les adultes, cette conjonction entre disponibilités alimentaires minimales et exposition maximale aux infections dans la période précédant les récoltes qui nécessite à son tour le maximum d'énergie, provoque un affaiblissement général et une perte de poids dramatique. Cet exemple classique de l'interaction entre la malnutrition et les maladies infectieuses entraîne des conséquences particulièrement graves pour la productivité et la production. Le taux de mortalité élevé qui sévit chez les enfants sénégalais de moins de 5 ans (3) (Casamance 36,1 %, Sine Saloum 28,6 %, Fleuve 25,4 %) se complique par ce que le Président

---

(1) James Pines, Consultant, Fondation Transcentury, "une stratégie de l'USAID en matière de nutrition au Sénégal", oct. 1981.

(2) Ibid.

(3) "Enquête sénégalaise sur la fécondité" op. cit.

Abdou Diouf (1) a appelé en janvier 1982 la croissance démographique "galopante" (peut-être 3 %). On estime que les femmes sénégalaises ont en moyenne sept naissances vivantes chacune (2) . Ce taux de fécondité global est le plus élevé dans toute l'Afrique après celui du Kenya. En corollaire, la brièveté des intervalles entre les naissances laisse les femmes anémiques, épuisées et plus prédisposées aux maladies. Elle expose de même leurs entants à des risques de mortalité plus élevés. En l'absence d'une étude sérieuse, il apparaît évident que les coûts purement économiques induits par ces données statistiques en termes de manque à gagner pour le temps de travail, le potentiel humain, la nourriture et les soins de santé doivent grever lourdement le budget du Sénégal.

APPROCHE AU NIVEAU VILLAGEOIS

L'USAID soutient le développement et la vulgarisation d'un système auto-financé de soins de santé au niveau villageois, en association étroite avec les programmes de production agricole générateurs de revenus. L'objectif de la stratégie sanitaire est de toucher essentiellement les personnes victimes de maladies et de malnutrition dans les zones rurales. L'analyse des conditions de santé que connait le Sénégal montre qu'il est possible

(1) Extrait d'un discours du Président Abdou Diouf à la séance inaugurale d'une Conférence sur la Santé et le Développement, tenue à Dakar. Paru dans "Le Soleil" du 1er février 1982.

(2) Clark, Sarah et As. "Stratégie Démographique Pluri-Annuelle pour le Sénégal", 9 mars 1981.

de lutter de manière très efficace contre la mortalité et l'invalidité grâce aux moyens suivants : (1) la vaccination (surtout contre la variole, le tétanos, et la coqueluche), (2) la prophylaxie du paludisme, (3) le traitement rapide des blessures et de la tuberculose, (4) l'éducation dans le domaine de la réhydratation orale et de la nutrition, (5) l'encouragement à un plus grand espacement des naissances, (6) l'utilisation de compléments alimentaires provenant de jardins potagers et la consommation locale d'arachides, et enfin (7) l'encouragement systématique à la production d'autres denrées riches en protéines ou fixant l'azote, telles que le mil et le niébé, à côté des cultures génératrices de revenus. Les revenus tirés des cultures commerciales contribueront à faire en sorte que le caractère auto-financé des services de santé villageoise puisse inciter les villageois à accroître la production et par là leurs revenus. Ces revenus, réinvestis dans les soins de santé, vont entraîner à leur tour une amélioration de leur santé et une augmentation de la production de denrées alimentaires.

Cette approche villageoise des Soins de Santé Primaires couvre les soins préventifs et curatifs et constitue le seul moyen de lutte efficace contre la malnutrition et les grossesses non désirées en milieu rural. Etant donné sa compatibilité avec les ressources relativement limitées du Gouvernement du Sénégal en matière de gestion financière et de financement, ce système de santé a toutes les chances d'être soutenu et vulgarisé. Toutefois, une politique de soins de santé au niveau villageois requiert un soutien à des niveaux plus élevés, particulièrement en ce qui concerne l'approvisionnement en médicaments, la formation et le transfert

des malades à un niveau plus compétent. En outre, la lutte contre la bilharziose constitue actuellement une tâche coûteuse et complexe qui nécessite coordination et soutien financier à des niveaux plus centraux du système de soins de santé.

Enfin, l'USAID compte associer les services de planning familial à ce système de santé au niveau villageois. Toutefois, certaines résistances d'ordre traditionnel et anti-moderniste, ainsi que certaines croyances religieuses renforcées par la forte mortalité infantile s'opposent à l'introduction prématurée des services de planning familial en milieu rural. Par ailleurs, malgré le soutien du Gouvernement au planning familial, la politique actuellement en vigueur consiste à ne faire dispenser les contraceptifs oraux que par des agents de santé dûment formés qui doivent être présents pour diagnostiquer et traiter les complications entrainées par leur usage ou s'en référer à un niveau plus compétent. Pour se conformer à cette politique, il est nécessaire d'intégrer les services de planning familial dans le système national de soins de santé au niveau des cliniques urbaines mêmes, où les personnes seraient plus receptives.

En fait, ce sont les familles urbaines qui ont le plus grand besoin de ces services. Les taux de mortalité infantile y sont les plus bas, et les pratiques traditionnelles de limitation de la fécondité, telles que l'allaitement au sein et la séparation post-partum, sont appelées à se raréfier en milieu urbain. Le taux de croissance démographique va augmenter à un rythme encore plus élevé dans les villes que dans les campagnes si l'on ne donne pas, aux femmes qui le désirent, les moyens

d'espacer leurs grossesses. Ces familles urbaines ont aussi une prédilection relativement plus grande pour le riz et autres produits alimentaires d'importation, ce qui contribue à aggraver le déficit de la balance des paiements.

Après la sensibilisation des villageois, par l'entremise des agents de la Promotion Humaine, aux avantages de l'espacement des naissances, après la constatation de l'utilité de l'existence de services de planning familial, les infrastructures institutionnelles villageoises seront alors parvenues au stade où l'introduction des services de contraception pourra se faire efficacement et en toute sécurité au niveau villageois.

STRATEGIE EN MATIERE DE SANTE

Pour compléter et préciser la finalité essentielle de la présence de l'AID au Sénégal, l'auto-suffisance alimentaire d'ici l'an 2000, le programme de l'USAID en matière de santé propose les deux objectifs suivants :

1. Améliorer la productivité des populations rurales du Sénégal, et
2. Diminuer le taux de croissance démographique du Sénégal, en conformité avec les politiques du pays tendant à atteindre l'auto-suffisance alimentaire et à améliorer les conditions de santé de tous les Sénégalais d'ici l'an 2000.

Découlant de ces objectifs et de l'analyse des conditions de santé du moment au Sénégal, l'effort de l'USAID vise quatre réalisations principales dans la période allant de 1983 à 1987 :

-- la mise en oeuvre, dans la région du Sine Saloum, d'un système-pilote

de prestations de soins de santé rurale, au moins partiellement auto-financé et capable de dispenser des soins préventifs et curatifs élémentaires, y compris le planning familial, le contrôle et les recommandations d'ordre nutritionnel au niveau villageois.

-- la formulation par le Gouvernement d'une politique nationale en matière de population qui soutienne la vulgarisation des services de planning familial et de Protection Maternelle et Infantile dans les centres urbains et les centres départementaux de santé situés dans les Régions du Sine-Saloum, de Thiès et de la Casamance.

-- l'élaboration d'une politique nutritionnelle nationale, fondée sur un processus bien coordonné d'analyse et de planification nutritionnelles au niveau national et liée aux services de contrôle et de nutrition dans la Région du Sine Saloum.

-- l'expérimentation de méthodes simples et abordables de suivi et de lutte contre les maladies transmissibles par vecteurs dans les périmètres irrigués situés dans les régions de Casamance et du Fleuve.

A. Soins de Santé Rurale

Le projet USAID de Santé Rurale au Sine Saloum (d'un montant de 3,3 millions de dollars) se situe parmi les premiers et est de loin le plus vaste des projets de Soins de Santé Primaires au Sénégal. L'objectif initial était la constitution de 600 unités de soins de santé au niveau villageois, dotées chacune de son propre comité de santé villageois et de trois agents de santé communautaire et couvrant six départements de la région du Sine Saloum, coeur du Bassin Arachidier du Sénégal. Outre la construction de locaux et la fourniture de l'équipement médical, le

projet a entrepris l'organisation et l'orientation des comités de santé villageois et la formation des agents de santé communautaire en secourisme, hygiène et obstétrique. Bien que le projet ait officiellement démarré en 1977, seuls deux des six départements disposaient de cases de santé opérationnelles en 1979. Depuis lors, il bénéficie d'une attention nationale constante et d'une bonne couverture dans la presse sénégalaise.

L'Administrateur de l'AID a demandé pour le projet une évaluation d'impact spéciale, réalisée en mars-avril 1980, comme partie intégrante de l'Evaluation Conjointe USAID/Gouvernement du Sénégal. L'évaluation a vigoureusement mis en garde contre toute tentative de constitution de cases de santé avant d'avoir soigneusement informé les comités villageois et agents de santé communautaire et avant de s'être assuré que les structures du système à des niveaux plus élevés - au niveau des arrondissements (postes de santé), et à l'échelon supérieur, au niveau départemental (centres de santé) - peuvent fournir un soutien et une supervision adéquats. Le Gouvernement du Sénégal et l'USAID ont restructuré le projet en conséquence; un des effets majeurs de cette restructuration a été le renvoi de l'échéance fixée pour la couverture totale de la Région du Sine Saloum en cases de santé, y compris le vaste Département de Kaffrine, à la Phase II au moins du projet. Toute expansion à partir de la base actuelle constituée de quatre départements dépendra des résultats obtenus aux évaluations effectuées régulièrement environ tous les deux ans. La prochaine revue est prévue pour Mai 1982.

Si cette prochaine évaluation révèle que la restructuration a eu des effets positifs et qu'une extension du système de santé communautaire

s'avère faisable, l'USAID recommandera l'approbation d'une seconde phase du programme, d'abord pour améliorer, ensuite pour étendre le modèle du Sine Saloum. Parmi les améliorations à introduire dans les quinze premiers mois de la Phase II, il y a surtout la vaccination systématique contre la rougeole et la coqueluche et la lutte contre la mortalité due aux diarrhées/dysenteries par la méthode de la réhydratation orale (solution de sel et de sucre). Le projet va également introduire l'éducation et le contrôle nutritionnels au niveau villageois. Enfin, il améliorera les services actuels de lutte contre le paludisme chargés d'administrer la chloroquine périodiquement, surtout durant la saison des pluies. (Pour la clarté de l'exposé, nous réservons la discussion du volet nutrition et de celui des activités de population de la Phase II pour les sections qui suivent immédiatement).

Si la campagne de vaccination projetée était entreprise séparément, elle coûterait trop cher. Toutefois, le Ministère de la Santé Publique projette d'établir des services de réfrigération des vaccins au niveau des huit centres de santé de la Région du Sine Saloum. La Phase II du projet ne fera que vulgariser ce service gouvernemental en mettant en place un système par lequel chaque infirmier de poste de santé administre ces vaccins dans les villages au cours de ses tournées de supervision régulières et mensuelles. Dans le cadre de ce système, la réfrigération au niveau du poste de santé lui-même, beaucoup moins au niveau de la case de santé communautaire, ne serait plus nécessaire. Par conséquent, le coût supplémentaire occasionné par la vulgarisation de ces services au

niveau villageois sera relativement peu élevé.

Pour aider à l'introduction simultanée des activités de vaccination et de lutte contre la diarrhée, l'USAID va déléguer un conseiller spécial au bureau régional de santé situé à Kaolack et abritant également le bureau du projet. La Mission va recruter ce conseiller sous les auspices du projet de "Lutte contre les Maladies Transmissibles de l'Enfance", financé par l'AID/Washington.

Lorsque le système actuel, complété par ces nouveaux éléments, aura été évalué et son niveau de fonctionnement estimé satisfaisant, le projet connaîtra une extension géographique . L'USAID a établi le budget de la phase II devant démarrer au cours de l'Année Fiscale 1983. D'après nos estimations, l'expansion horizontale du système débutera en 1984. Cette expansion sera de deux sortes. Tout d'abord, le système s'étendra dans le vaste département de Kaffrine où il n'existe à l'heure actuelle aucun service de cette nature. Le projet s'efforcera également de galvaniser et renforcer les efforts de soins de santé primaires entrepris dans le Sixième Département, Fatick, où fonctionne un projet financé jusqu'à une date récente par le Gouvernement Hollandais. Les bases de cette expansion horizontale, qui touchera près de 400 villages supplémentaires, seront posées au cours de 1984 et 1985. Au cours de 1986 et 1987, le projet partira de gros villages où il fonctionne actuellement et dont la population oscille entre 500 et 750 habitants, pour s'étendre aux petits villages environnants ou "polarisés" qui attestent de la volonté et des ressources nécessaires à l'entretien d'un agent de santé communautaire formé.

Il apparait clairement que le Gouvernement du Sénégal considère les divers éléments du programme de santé communautaire du Sine Saloum comme

le modèle à suivre pour la généralisation des services de santé sur toute l'étendue du pays dans les 15 ans à venir. Au regard de cette mobilisation derrière le projet, le Gouvernement a sollicité de l'AID le financement de deux experts de haut niveau auprès du Ministère de la Santé Publique qui auront pour mission d'aider au transfert de l'expérience acquise au projet du Sine Saloum à d'autres activités de soins de santé primaires au Sénégal. En outre, ces deux experts soutiendraient directement le projet USAID du Sine Saloum.

Le premier spécialiste demandé par le Gouvernement est un épidémiologiste qui serait affecté au service de statistique de la Division Recherche, Planification et Formation du Ministère. D'une part, l'épidémiologiste aidera le personnel du projet du Sine Saloum à améliorer le système d'information et d'évaluation, déjà partie intégrante du projet. D'autre part, le spécialiste du Ministère compétent s'assurera que le système d'information-évaluation du Sine Saloum sera conforme au système national commun et standardisé utilisé pour l'évaluation continue de toutes les activités de soins de santé primaires, quelle que soit la source de leur financement.

Le second spécialiste est un économiste en matière de santé dont la première tâche consistera à garantir la pleine participation du Ministère de la Santé Publique dans la conception et la réalisation d'une étude des coûts récurrents du modèle du Sine-Saloum d'une part, et d'autre part de la volonté et de la capacité des communautés du Sine Saloum à supporter ces coûts. Cette étude sera financée dans le cadre du projet de Recherche Opérationnelle en Soins de Santé Primaires de l'AID/Washington (PRICOR) et sera menée par une institution sénégalaise. De la même manière, l'économiste du Ministère compétent sera chargé de l'analyse systématique des

coûts récurrents de toutes les activités de soins de santé primaires. L'USAID compte assurer le financement des deux postes à la fois - l'épidémiologiste et l'économiste - conjointement au recrutement de conseillers techniques à court terme affectés au Ministère dans le cadre de la Phase II du programme du Sine Saloum.

Tout au long de cette période, l'USAID introduira des projets de production dans la Région du Sine Saloum à côté du programme de santé, conformément à la stratégie du CDSS approuvée en mars 1981. Ces activités seront destinées à encourager le secteur privé rural et les organisations communautaires. Aprés avoir soutenu la SODEVA dans le domaine de la recherche et de la vulgarisation agricoles, pour ses opérations dans les Régions de Thiès et de Diourbel, l'USAID, à partir de 1985, mettra l'accent sur les activités SODEVA du Sine Saloum.

Il ne faudrait pas conclure cette analyse portant sur la santé communautaire avec l'impression qu'un système partiellement auto-financé et assurant les services décrits ci-dessus, en même temps que ceux de nutrition et de santé familiale, sera définitivement mis en place dans la Région du Sine Saloum d'ici la fin de la période que couvre le CDSS (1987). Former les agents de santé communautaire ainsi que leurs superviseurs immédiats à appliquer une technologie simple et bon marché tendant à réduire les taux de mortalité et de morbidité est une tâche qui nécessitera des années d'essais et d'erreurs. Pendant ces années où le programme sera mis en oeuvre, il n'est que trop réaliste de penser que la communauté des donateurs devra s'attendre à couvrir les coûts de démarrage relativement élevés. Ce n'est qu'après la mise en place d'un système de santé fonctionnant de manière convenable que l'on pourra demander aux communautés

démunies d'assumer la majeure partie des coûts. Le développement des activités génératrices de revenus aura pour effet d'avancer cette échéance. L'amélioration des conditions de santé entraînera à son tour l'augmentation des rendements obtenus par les programmes de production.

B. Nutrition

L'encouragement de la production agricole allant de pair avec les programmes de santé devrait avoir, mais n'a pas automatiquement, un effet direct sur la malnutrition. Etant donné l'étroite relation entre maladie et malnutrition, l'USAID aura comme premier objectif l'introduction de moyens destinés à combattre la malnutrition dans le cadre du système de santé communautaire au Sine Saloum. En outre, l'USAID et le Gouvernement du Sénégal vont d'abord évaluer, puis si c'est nécessaire, réorienter le programme d'éducation et d'alimentation en matière de Santé Maternelle et Infantile du Titre II, en mettant l'accent majeur sur la nutrition. Enfin, au niveau national, l'USAID encouragera l'émergence d'une "conscience nutritionnelle" au sein du Gouvernement. Une telle prise de conscience contribuera à améliorer la planification et à soutenir les actions entreprises en milieu rural.

La nature des actions entreprises en milieu rural découle du caractère de la malnutrition au Sénégal résultant de l'interaction de trois facteurs: (1) des déficits absolus en calories et des déficits relatifs en protéines; (2) une mauvaise répartition de la nourriture dans la cellule familiale qui favorise indûment les adultes mâles et (3) des maladies infectieuses qui réduisent l'absorption de calories et en même temps en

augmentent la demande pour réparer les dommages causés par la maladie.

Pour attaquer la malnutrition à sa source même, l'USAID et le Gouvernement vont former des agents de santé communautaire dans le cadre du projet du Sine Saloum pour surveiller le statut nutritionnel des jeunes enfants, en les pesant périodiquement. Les femmes enceintes et celles qui allaitent recevront une éducation nutritionnelle spéciale, et lorsqu'on découvrira qu'un enfant est mal nourri, la mère recevra des conseils pour tirer un meilleur profit des denrées alimentaires produites sur place, notamment l'arachide, le niébé et les légumes. Toutefois, l'intégration de la formation et des activités liées à la nutrition au programme du Sine Saloum devra se faire avec beaucoup de prudence à mesure que s'intensifie la participation communautaire et que les agents de santé apprennent à exécuter efficacement les tâches qui leur sont dévolues.

En second lieu, l'USAID et le Gouvernement effectueront au printemps 1982 l'évaluation du programme du Titre II d'un montant de 7 millions de dollars par an. Plus de 80 % de ce programme est destiné à l'alimentation de 216.000 mères et nourrissons. La distribution sera effectuée par l'intermédiaire des postes de santé au Sénégal. Le Secours Catholique administre ce programme, dirige la surveillance nutritionnelle et assure l'éducation nutritionnelle. Toutefois, sans doute parce que les distances entre les villages et les postes de santé sont souvent trop grandes pour être couvertes à pied, le Secours Catholique estime que ce programme ne dessert en fait que 20 % des enfants les plus nécessiteux sur le plan national, y compris moins de 15 % dans le région du Sine Saloum. Utilisant les résultats de cette évaluation comme paramètres, l'USAID orientera de

manière plus efficace l'aspect nutritionnel du programme du Titre II, de sorte qu'il puisse toucher une proportion nettement plus importante de la population la plus déshéritée.

Au niveau national, la Stratégie actuelle d'Investissement Alimentaire du Sénégal (1977-1985) vise principalement au remplacement des denrées alimentaires importées, notamment le riz et le blé par des denrées produites sur place. Toutefois, une stratégie nutritionnelle, pour être complète, devrait mettre l'accent sur l'identification des éléments de la population qui ont le plus besoin d'une meilleure alimentation à tout moment de l'année, et sur la recherche des voies et moyens tendant à l'amélioration de la condition de ces groupes victimes de la malnutrition. En vue d'assurer une meilleure liaison entre production, santé et nutrition à l'instar de celle que l'USAID et le Gouvernement s'efforceront d'instituer au Sine Saloum, un certain degré de prise de conscience et de coordination entre les ministères-clés et d'autres organismes officiels sera indispensable.

Pour renforcer les moyens déjà existants en vue d'une meilleure coordination de la planification nutritionnelle, et pour susciter une prise de conscience plus vive des problèmes de nutrition au niveau national -- surtout en ce qui concerne les zones de concentration de l'AID pour commencer -- l'USAID prévoit deux actions spécifiques devant être financées par la Subvention au Secteur Agricole.

Premièrement, l'USAID va apporter son soutien à la Cellule d'Analyse Nutritionnelle et Alimentaire du Sénégal (CANAS), présidée par le Ministère du Plan et de la Coopération, en assurant le financement d'un poste

de planificateur en nutrition à temps plein, ainsi qu'un budget modeste pour permettre le fonctionnement de la Cellule comme prévu. La CANAS permettra de rassembler divers départements ministériels du Gouvernement en vue d'organiser les efforts à entreprendre sur le plan nutritionnel, l'introduction de l'éducation nutritionnelle dans les programmes scolaires du primaire et du secondaire et l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de nutrition. La CANAS passera en revue les programmes de production-clés d'un point de vue purement nutritionnel (sans pouvoir d'approbation) et encouragera les agences participantes à engager des actions discrètes, telles une évaluation de l'efficacité des programmes de suppléments alimentaires.

Deuxièmement, l'USAID contribuera à l'effort d'élaboration d'une méthode efficace de surveillance nutritionnelle au niveau national et de suivi des flux alimentaires. Pour élaborer ce système, outre le soutien apporté à la CANAS, l'USAID financera le recrutement d'un expert en nutrition qui travaillera à temps plein avec l'équipe de Recherche Agricole de l'Université d'Etat du Michigan affectée à la nouvelle Cellule d'Analyse Macro-Economique de l'ISRA. Parmi les questions que nous espérons pouvoir traiter figurent les suivantes : 1) Quel est le système de surveillance nutritionnelle le moins coûteux et le plus efficace qu'il faudrait instituer au Sénégal ? et 2) Quels sont les déterminants majeurs d'un système de suivi alimentaire qui puisse assurer les mécanismes de feedback les plus rapides concernant des régions ou des groupes de population souffrant ou susceptibles de souffrir de pénuries aiguës de produits alimentaires ?

C. Population

L'USAID est persuadée que le succès d'un programme efficace de population à l'échelle nationale au Sénégal dépendra de la nature du système de santé communautaire que l'USAID contribue à l'heure actuelle à mettre en place dans la Région du Sine-Saloum. Le Gouvernement reconnaît pleinement à présent que les naissances trop rapprochées au Sénégal, compliquées par des infections courantes (surtout le paludisme et l'hépatite), la malnutrition et l'anémie, conduisent à des taux élevés de morbidité et de mortalité chez les mères et les nourrissons. Il consent à ce que des activités de planning familial fassent partie intégrante du programme national de Protection Maternelle et Infantile. Toutefois, pour les raisons que nous avons déjà évoquées, un programme rural de population au niveau villageois n'est pas réalisable à l'heure actuelle. Aussi l'USAID commencera-t-elle par un projet de santé familiale qui intègre le planning familial dans le système national de soins de santé au niveau des cliniques urbaines et des centres de santé, devant être suivis par les postes de santé.

L'USAID prévoit qu'une fois que les femmes se seront davantage familiarisées avec le concept de planning familial, il faudra mettre à la disposition des communautés villageoises des services de contraception et d'information concernant le planning familial. A présent, les femmes estiment que les distances entre les villages et les postes de santé sont trop longues pour être parcourues à pied, même si c'est pour recevoir gratuitement des vivres. Le Projet de Santé Familiale au Sénégal (685-0217) d'une durée de deux ans et devant bénéficier d'un financement de 1.9 million de dollars, démarrera officiellement au printemps 1982 après la signature de l'accord de projet amendé. Les activités débuteront à Dakar et dans les centres

urbains de la Région du Sine-Saloum. Le projet assurera la formation d'un certain nombre de directeurs de programmes nationaux, d'agents d'information et d'éducation fournis par le Secrétariat d'Etat à la Promotion Humaine, et de personnel clinique du Ministère de la Santé Publique. Après une campagne publicitaire adéquate, le Ministère de la Santé Publique assurera l'ensemble des Services de Protection Maternelle et Infantile et de Planning Familial, y compris le dépistage et le traitement de la stérilité par l'intermédiaire de son système de cliniques. Une fois que les services auront démarré dans les principaux centres de PMI de la Région du Cap-Vert et du Sine-Saloum, un processus similaire de publicité et de prestation de services sera amorcé dans les régions de Casamance et de Thiès. Ainsi, d'ici la fin de l'année 1984, le projet aura formé tout le personnel au niveau des capitales départementales des quatre régions qui abritent 80 % de la population sénégalaise.

Au cours de cette seconde phase du projet, l'USAID étudiera avec les autorités compétentes du Gouvernement du Sénégal les possibilités d'une augmentation de la disponibilité des contraceptifs par le biais de la vente subventionnée dans les pharmacies de détail ou par voie de distribution effectuée au niveau villageois par l'agent de santé communautaire formé dans le cadre du projet de Santé Rurale au Sénégal.

L'USAID compte assurer le financement de la majeure partie des activités de l'Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial (ASBEF), l'association privée de planning familial. Elle espère pouvoir apporter son soutien à toutes les activités qui sont destinées au secteur privé, ou auxquelles, pour une raison ou une autre, le Gouvernement n'apporte pas son soutien.

Enfin, dans le cadre de son effort destiné à encourager la formulation d'une politique nationale en matière de population, l'USAID encouragera la collaboration entre les centres de recherche américains et les institutions sénégalaises. L'accent sera mis sur l'amélioration de l'analyse des données existantes plutôt que sur de nouvelles études. A cet égard, l'Institut Battelle, financé par l'AID/Washington, apportera son concours à un certain nombre d'institutions locales, telles que la Commission Nationale sur la Population (CONAPOP) tout comme le Centre de Recherche en Economie Appliquée et l'Institut Fondamental d'Afrique Noire, tous deux rattachés à l'Université de Dakar, et la Division de la Démographie du Ministère de l'Economie et des Finances. Le Centre Américain de Lutte contre les Maladies et le Programme International de Recherche sur la Fécondité apporteront leur soutien aux institutions sénegalaises en matière de recherche bio-médicale. Des plans d'étude des séquelles de l'avortement, ou de l'importance de facteurs tels que l'allaitement au sein ou l'abstinence post-partum sur la fécondité, sont déjà en cours.

Alors que le Gouvernement du Sénégal a pris nombre de mesures positives en vue de l'elaboration d'une politique nationale de population, certains dirigeants ne perçoivent pas les conséquences d'une croissance trop rapide de la population ou ne soutiennent aucun programme d'action destiné à leur faire face. L'USAID reconnaît l'importance qu'il y a à encourager un débat approfondi sur les questions relatives à la politique de population, tout en laissant le processus d'élaboration de cette politique se dérouler sans l'intervention directe des Etats-Unis. Par conséquent, l'USAID compte assister la CONAPOP à la fois pour assurer le suivi du projet RAPID et pour entreprendre une série d'études appliquées et de séminaires d'analyse portant

sur les questions relatives à la politique de population au niveau national. Ce soutien s'effectuera par le biais de contrats financés par l'AID/Washington et passés avec le Futures Group et l'Institut Battelle.

D. Surveillance et Lutte contre les Maladies Transmissibles par Vecteurs

Comme précédemment noté, les projets agricoles qui mettent l'accent sur l'irrigation pourraient entraîner la recrudescence des maladies transmissibles par l'eau telle que la bilharziose. Aussi l'USAID apporte-t-elle son soutien à la surveillance sanitaire dans chacun des trois projets de culture irriguée financés par l'AID au Sénégal : le projet de production de riz et de bananes de l'OFADEC à Wassadou, sur le Fleuve Gambie, au sud de Tambacounda; le projet des Petits Périmètres Irrigués de Bakel, signé en 1977; et le projet de Développement Intégré de la Casamance, qui a officiellement démarré en 1978. L'USAID envisage de poursuivre ces actions de surveillance qui comprennent également quelques petits volets services de santé.

De ces trois activités, celles de Bakel et de la Casamance sont les plus importantes. Le volet santé du projet de Bakel, dont le budget s'élève à 402.000 dollars requiert la surveillance des maladies transmises par l'eau, notamment la bilharziose, et a formé des agents de santé dans 22 villages du projet. Il a également assuré la construction de deux dépôts de "médicaments de base" aux niveaux régional et départemental à Tambacounda et Bakel respectivement. Le dépôt régional a été conçu comme une annexe aux centres nationaux de Dakar charges de la distribution des médicaments et du matériel médical.

La Mission recommandera la poursuite de cette activité sanitaire en tant que partie intégrante du Projet de Développement Intégré de l'OMVS actuellement en cours d'élaboration. L'accent sera mis sur l'amélioration d'un système pilote de surveillance et de lutte contre les maladies transmissibles par vecteurs, celles transmises par l'eau, ainsi que la malnutrition. Le volet santé du projet de l'Organisation pour le Mise en Valeur du Bassin du Fleuve Senégal (OMVS) mettra également l'accent sur la planification coordonnée des efforts de santé dans le Bassin du Fleuve au niveau des trois Etats-Membres.

En Casamance, le volet santé (dont le budget est de 775.000 dollars) se préoccupe exclusivement de la surveillance des maladies transmissibles par vecteurs. Parallèlement à la poursuite de cette activité, l'USAID financera, en février 1982, l'élaboration d'un volet Soins de Santé Primaires destiné à la formation d'agents de santé communautaire dans les 18 villages avoisinant le barrage de Guidel. Ici, la Mission adoptera le modèle en cours d'expérimentation dans la région du Sine Saloum pour mettre l'accent sur l'éducation et la surveillance nutritionnelles menées de pair avec les autres services de PMI. Ce projet accordera une attention relativement plus grande au rôle particulier des femmes agents de santé, tout en mettant également l'accent sur le rôle particulier des hommes agents de santé dans la prévention des maladies parmi les travailleurs les plus productifs durant la campagne agricole.

INTERACTION ENTRE LES INTERVENTIONS DE L'USAID PROPOSEES ET CELLES DES AUTRES DONATEURS

La stratégie que nous venons de décrire a été conçue en collaboration avec les nombreux autres donateurs intéressés par le secteur sanitaire au Sénégal et complète l'assistance qu'ils comptent apporter. Naturellement, le Ministère de la Santé Publique est intéressé par l'amélioration de ses infrastructures. Fort heureusement, les Suisses, les Brésiliens et les Italiens semblent disposés à fournir un grand pourcentage des fonds nécessaires à la rénovation et à l'équipement des 250 dispensaires (ou postes de santé) ou davantage ainsi que des 36 centres de santé existant au Sénégal.

La Banque Mondiale est dans la phase finale des négotiations en vue de l'adoption d'un programme quinquennal d'un montant de 10 millions de dollars environ qui sera essentiellement consacré à la rénovation d'environ 12 centres de santé. Ce programme financera également le recyclage des agents de santé au niveau des centres de santé. La troisième impulsion majeure donnée par la Banque Mondiale visera à rationaliser le système sénégalais d'approvisionnement en médicaments.

Le Gouvernement Français maintient son engagement à fournir un personnel médical hautement qualifié chargé de dispenser des services et de former des homologues dans le système tertiaire de soins de santé et les institutions de formation supérieure. Toutefois, durant les récentes Journées Médicales dont le thème était "Santé et Développement", le Ministre français de la santé a annoncé que la France était disposée à réexaminer avec le Sénégal ses méthodes traditionnelles de coopération afin de mieux orienter l'assistance française en fonction de ce qui a été dit au cours de la conférence.

Les Gouvernements Belge et Néerlandais maintiennent tous deux leur engagement à contribuer à la formation d'agents de santé communautaire. La Belgique poursuit son assistance à ce type de formation dans la banlieue dakaroise de Pikine, et participe à une intervention similaire dans le Département de Matam, situé dans la Région du Fleuve. Le programme de formation d'agents de santé communautaire financé par le Gouvernement Hollandais dans le département de Fatick au Sine Saloum s'est achevé fin 1981. Toutefois, il est probable que le Gouvernement du Sénégal sollicitera et que les Hollandais assureront le financement d'une intervention similaire dans un autre département.

Conséquence directe de toute cette sollicitude à l'égard du secteur sanitaire, la stratégie de l'USAID en matière de santé, dont l'objectif est la mise en place d'un système autonome de prestation de soins de santé rurale, paraît avoir de très grandes chances de succès. Persuadée que la formation d'un personnel de haut niveau sera assurée par la Banque Mondiale, la France, l'OMS et d'autres encore, l'USAID peut concentrer ses efforts sur la formation d'agents de santé communautaire et de leurs superviseurs au niveau des dispensaires. En raison de l'assistance accordée par les donateurs, l'USAID n'aura pas à consacrer des ressources considérables à la rénovation des infrastructures.

L'intérêt que les Gouvernements Hollandais et Belge attachent à la formation des agents de santé communautaire est heureux pour trois raisons. Premièrement, il encouragera le Gouvernement du Sénégal à expérimenter et évaluer différentes approches à la mise en place des équipes de santé communautaire. Deuxièmement, le fait que ces deux gouvernements soient

disposés à apporter leur soutien à des activités similaires permettra au Gouvernement du Sénégal de conduire ces expériences de mise en place d'équipes de santé communautaire sur toute l'étendue du territoire national. Enfin, l'USAID sera en mesure de se concentrer sur l'amélioration du modèle mis en oeuvre dans les trois régions particulièrement concernées et, de cette façon, elle pourra contribuer à la réalisation de l'objectif de l'OMS: "la santé pour tous d'ici l'an 2000".

DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

INTRODUCTION

De tous les secteurs de la vie publique sénégalaise, on peut soutenir que l'éducation est celui qui a le plus besoin d'une réforme approfondie et complète. Produit de plus d'un siècle d'une vigoureuse politique d'assimilation française, le système éducatif sénégalais est un exemple remarquable de l'approche coloniale traditionnelle en matière d'éducation en Afrique francophone, approche qui est restée essentiellement la même depuis l'Indépendance. Ses succès et ses insuffisances sont visibles partout au Sénégal, et ses racines extrêmement profondes.

Ainsi le Sénégal s'honore de posséder une élite remarquablement cultivée dans des domaines tels que le droit, l'armée, les Lettres et la haute administration. En revanche, les imperfections de ce système -- si coutumières dans toute l'Afrique -- apparaissent plus franchement. Les coûts de l'éducation sont élevés (33 % du budget récurrent de 1980). Le taux de scolarisation est faible : seul un tiers des enfants d'âge scolaire sont scolarisés ; 15 % quittent l'école avant de savoir lire et écrire ; et 80 % échouent au concours d'entrée en sixième. Comme dans plusieurs pays du continent aujourd'hui, l'école sénégalaise est, dans une société rurale basée sur l'agriculture, orientée vers la formation de l'élite gouvernementale et la vie urbaine. Aussi les résultats se sont-ils avérés constamment inopérants. La réforme de l'enseignement annoncée en 1971 n'a eu que peu d'effet.

Aujourd'hui, comme conséquence, le système éducatif sénégalais est en crise. Non seulement 30.000 diplômés du primaire quittent l'école chaque année sans qualification professionnelle, mais encore plus grave

sur le plan politique, en 1981, avec l'engagement pris par le Gouvernement de réduire les effectifs de la fonction publique, 400 diplômés en Lettres de l'Université de Dakar et 80 ingénieurs, étaient également sans emploi. Le marché traditionnel de l'emploi (la fonction publique) est saturé et le Gouvernement vient de prendre récemment un certain nombre de mesures pour pallier à cette situation.

Pendant ce temps, le système de formation agricole ainsi que les programmes informels du Sénégal se révèlent presque sans effet. Malgré un taux d'analphabetisme estimé à 85 % de la population adulte, les efforts entrepris en vue de l'alphabétisation fonctionnelle dans les langues nationales sont à leur niveau le plus bas. Ceci est dû en partie au manque de fonds mais surtout à des contradictions insurmontables et persistantes qui sont encore visibles dans le Bassin Arachidier où la radio éducative rurale, qui dispensait vers les années 1960 un programme de haut niveau réunissant paysans et agents de développement dans le cadre de groupes d'écoute collective discutant de campagnes de production et donnant le point de vue des auditeurs, a progressivement perdu son dynamisme.

Il est ensuite claire à présent que le programme gouvernemental de formation pré-professionnelle destiné à ceux qui quittent l'école à la fin du cycle primaire a été un échec. Au lieu des 800 centres d'Enseignement Moyen Pratique (EMP) dont l'ouverture était prévue d'ici 1982, seuls 15 d'entre eux fonctionnent actuellement. Les Etats Généraux de l'Education, conférence sur la réforme de l'éducation, tenue dès le premier mois du nouveau gouvernement d'Abdou Diouf (Janvier 1981) ont recommandé l'abandon total de l'EMP.

Enfin, vers 1980, la situation dans la plupart des écoles professionnelles du Sénégal s'était gravement détériorée. Ainsi par exemple, la principale école d'agriculture du Sénégal formant des cadres moyens, l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux (ENCR) de Bambey, était presque totalement démunie d'équipement. Ses infrastructures étaient gravement dégradées et son programme d'études nécessitait une révision complète. D'une manière générale, d'une part, les écoles professionnelles sénégalaises étaient sous-utilisées par le fait qu'elles étaient entièrement orientées vers le secteur public où les perspectives d'emploi étaient de plus en plus minces. D'autre part, les centres professionnels situés en milieu rural, où la production baissait, étaient encore moins efficaces. Les centres de formation professionnelle rurale, établis grâce à l'assistance du BIT entre 1965 et 1975 et destinés à former des villageois adultes à des métiers rentables avaient atteint, vers 1980, un stade de délabrement avancé. Le soutien communautaire requis pour le maintien de ces ecoles en bon état était quasiment inexistant.

Réforme et rénovation, d'une imminente nécessité : tels furent les maîtres-mots de la conférence nationale sur l'éducation (les Etats-Généraux) de Janvier 1981. Bien que la conférence ne fût pas officiellement convoquée par l'Etat, le fait que des représentants de toutes les parties interessées pouvaient se rencontrer pour la première fois, l'encouragement que constituait l'allocution, bien dans le ton, du Premier Ministre, semblaient indiquer l'ouverture de nouvelles perspectives pour l'education au Sénégal. Guides religieux, unions d'enseignents, organisations de parents d'élèves, coopératives et cadres du gouvernement,

exprimèrent une remarquable unanimité. Les Etats Généraux donnèrent un solide support à l'alphabétisation dans les langues nationales dans une plus grande intéraction entre l'école et la communauté et d'autres mesures susceptibles de mieux relier écoles et enseignants au développement national. Les résultats des années passées ainsi que les signes d'un regain d'intérêt que le Gouvernement manifeste pour l'alphabétisation et la radio éducative rurale, indiquent que les possibilités d'une réforme au Sénégal sont enfin en train d'être prises au sérieux. Mais pendant que la volonté s'affirmait, les moyens faisaient défaut.

La Stratégie en Matière d'Education et de Formation

Dans de telles circonstances, quel pourrait être le rôle de l'AID? Des recherches financées par l'AID et la Banque Mondiale parmi d'autres, montrent de plus en plus, la solide corrélation entre l'accroissement d'une scolarisation minimum de 4-6 ans, d'une part et d'autre part l'augmentation de la productivité agricole, des taux de natalité réduits, l'élevation du statut des femmes et une large participation populaire.

Au Sénegal, ou l'analphabétisme totale approche les 80 %, le système éducatif national, s'il est reorienté, pourrait fortement influencer le developpement national. Sans réorientation, cependant, le système apparait oeuvrer de plus en plus à l'encontre des intentions du Sénégal dans le cadre du Plan de Réforme pour la décentralisation et l'accroissement de la production rurale.

En dépit de la corrélation indéniable qui existe entre l'éducation et le développement, l'USAID estime que les mesures les plus importantes qu'il faudrait prendre actuellement pour stimuler les capacités productives du Sénégal résident non pas dans le cadre du système scolaire classique, mais dans celui des politiques et institutions du Sénégal qui affectent directement le producteur rural aujourd'hui et dans les cinq années à venir. Même si la réforme de l'éducation était la mesure la plus fondamentale à prendre pour redynamiser l'économie sénégalaise, et même si le gouvernement s'était engagé à entreprendre une telle réforme, d'autres donateurs, telles que la France (qui a plus de 1000 ensignants au Sénégal) et la Banque Mondiale (qui a accordé un prêt de 5,9 millions de dollars destiné à renforcer l'enseignement primaire) seraient en position de force pour le financement de ces mesures indispensables.

Etant donné que nos moyens limités nous dictent de faire un choix, l'USAID choisit de s'en tenir à la décision exprimée dans le CDSS de l'AF 1983, d'assister les producteurs ruraux à la fois par le biais de l'amélioration des services de vulgarisation (les Agences Régionales de Développement) liée étroitement à l'amélioration de la Recherche, afin de les encourager plus directement par le truchement des institutions destinées aux producteurs locaux ainsi que par le secteur privé rural. Néanmoins, l'USAID suivra attentivement la mise en oeuvre des initiatives sénégalaise en vue de la révision de l'enseignement de type classique, et aidera si la demande en était exprimée, à la formation de planificateurs de l'éducation dans le cadre du Programme de Développement des Ressources Humaines du Sahel. Mais au moins, jusqu'au moment où le Gouvernement

donnera la preuve de sa réelle détermination à poursuivre la réforme de l'éducation pour inciter les donateurs principaux dans ce secteur à commencer à organiser une réponse, l'USAID envisage des perspectives potentiellement plus utiles d'assistance dans le domaine de la formation.

Former, pour soutenir l'approche à double voie de l'USAID, telle sera l'essence de la Stratégie de la Mission en matière de Ressources Humaies pendant la période que couvre le CDSS. Parce que ces activités de formation sont conçues pour soutenir l'action de l'USAID dans les secteurs de la santé et de l'agriculture, et ne constituent pas en elle-mêmes un secteur à part, le groupe-cible est identique, à savoir les populations des régions du Fleuve, du Sine-Saloum, et de la Casamance. Ce plan des ressources humaines pourrait mieux être discuté à travers quatre chapitres : 1°) les activités de formation en faveur des agences nationales de vulgarisation et de services ; 2°) l'assistance aux organisations communautaires en faveur du producteur ; 3°) l'aide aux institutions nationales de formation qui soutiennent directement ces deux catégories ; et 4°) les programmes régionaux.

Deux remarques préalables s'imposent avant d'entamer cette discussion. Premièrement, comme le suggère notre plan d'approche, nous ne referons pas un exposé sur la formation à accomplir dans le cadre du programme de santé, en particulier celle des agents de santé communautaire et des comités de santé, qui a déjà été esquissée dans la section précédente. Deuxièmement, et aussi pour éviter d'être trop longs, nous nous abstiendrons de revenir sur l'intérêt constant que l'USAID porte aux voies et moyens par lesquels

chaque projet financé par l'AID devra contribuer à améliorer la condition de la femme sénégalaise.

Sur la base d'études spéciales sur le rôle de la femme dans le Fleuve, dans le Bassin Arachidier et en Casamance, études déjà financées par l'USAID, ou en voie de l'être, l'USAID assistera les femmes dans l'ensemble des trois zones géographiques sous trois formes essentielles :

- une formation spéciale pour les femmes ;
- la création d'activités génératrices de revenues pour les femmes ; et
- la mise à la disposition des femmes de techniques d'économies de combustible et de travail, notamment celles liées à la préparation des aliments, qui se révèlent fort payantes. La Mission vise, par ces moyens, à réhausser la condition et le bien-être de la femme rurale, proportionnellement à leur importance réelle dans la production alimentaire et la santé familiale au Sénégal.

Dans un sens, il est vrai que chaque projet entrepris par la Mission est un projet de formation ; cela signifie que chaque projet implique un transfert de technologie. Toutefois, notre propos dans ce qui suit n'est pas d'entrer dans les détails du plan complet du secteur agricole (CDSS AF 1983) et de l'Enveloppe Financière des Projets (Présentation de Budget Annuel pour l'Année Fiscale 1983). Notre but est plutôt de mettre l'accent sur les moyens a mettre en oeuvre pour former le producteur ou la productrice à améliorer ses méthodes de production et l'aider à devenir plus responsable de la gestion de ses propres affaires.

Première Catégorie : Soutien de Formation destiné aux Agences Nationales de Vulgarisation et de Services

L'objectif primordial de l'USAID consistera ici à aider les Agences Régionales de Développement existant au Sénégal (les ARD) à améliorer leurs services de vulgarisation auprès des producteurs villageois dans les trois zones géographiques d'intervention concentrée de l'AID. Les Agences Régionales de Développement qui maintiennent une quasi-autonomie par rapport au Ministère du Développement Rural, sont directement chargées du succès de l'ensemble des programmes agricoles en cours dans leurs régions respectives : la SAED pour le Bassin du Fleuve Sénégal; la SODEVA pour le Bassin Arachidier et la SOMIVAC pour la Casamance. L'USAID est une source importante de soutien pour chacune des trois agences. Comme le souligne le CDSS, les ARD sont, ou tendent à devenir coûteuses et inefficaces, et auraient besoin d'être réorganisées. Mais, dans le cadre de leur structure actuelle, elles constituent un moyen de contact indispensable avec les paysans. Malgré son désir de restreindre le soutien américain aux ARD, l'USAID estime qu'il pourrait y avoir maintenant des chances sérieuses de les améliorer en tant qu'agences de vulgarisation.

Cette position est motivée par l'instauration par le Sénégal, en 1981, de la formule de contrat-plan, dont les premiers sont actuellement en cours de négociation entre le Gouvernement et les sociétés d'état. Chaque contrat définit dans le détail, à la fois les tâches et les objectifs de l'Agence contractante, ainsi que le degré de soutien que le Gouvernement est disposé à accorder. Le contrat -plan représente l'instrument privilégié du Gouvernement pour la réussite de son Plan de Redressement Economique et

Financier, parce qu'il tend à améliorer l'efficacité des ARD, et en même temps, à définir les responsabilités des organisations locales de producteurs. Dans le cadre d'une action liée à celle-ci mais distincte, le Gouvernement est en train de préparer l'introduction d'un nouveau système de crédit agricole qui aura pour conséquence d'accroître les responsabilités des paysans eux-mêmes.

Le Gouvernement et la SODEVA prévoient de signer leur contrat-plan en juin 1982. Le document en est actuellement à la phase finale d'approbation et ne subira vraisemblablement plus aucune modification. Aux termes de cet accord, pour toute la période couvrant les trois années budgétaires 1981/82 à 1983/84, la SODEVA entend rompre avec ses méthodes traditionnelles de vulgarisation qui mettaient l'accent essentiellement sur les paysans modèles pour traiter dorénavant avec les groupements de villages. Ce nouvel accent mis dorénavant par la SODEVA sur les groupements villageois est en accord parfait avec deux principaux objectifs du Plan de Redressement adopté par le Gouvernement. Premièrement, le travail de la SODEVA aidera à la réorganisation des coopératives sénégalaises, en commençant par les "sections villageoises". Deuxièmement, la nouvelle approche de la SODEVA coïncide avec le principal trait caractéristique de la nouvelle politique de crédit que le Gouvernement et les donateurs (y compris l'AID) sont en train d'établir. Si les retombées de la nouvelle approche se révèlent positives à Thiès et à Matam et si la nouvelle politique est bien acceptée dans l'ensemble, le crédit agricole sera appliqué non pas au niveau de la coopérative regroupant 8 ou 10 villages, comme c'est le cas jusqu'à présent, mais au niveau du groupement villageois même. La banque mettra alors sur pied une ligne directe de crédit qui ira jusqu'aux membres du Groupement pris individuellement.

Pour parvenir à une spécialisation progressive des activités de la SODEVA, l'ARD s'engage, dans le cadre du contrat-plan, à entreprendre ou à poursuivre quatre actions principales :

a) La mise sur pied de sections villageoises regroupant 20 à 30 producteurs chacune. Cette action devra être suivie par la formation des membres dans certains aspects essentiels de la vie d'une coopérative : la signification des documents, le processus de crédit, la commercialisation, et la gestion des semences. Selon les termes de ce contrat, les sections villageoises devront avoir des responsabilités accrues en ce qui concerne le stockage des semences.

b) L'alphabétisation fonctionnelle, "condition sine qua non" du transfert des connaissances en milieu rural. La formation commencera par le secrétaire et les conseillers administratifs de chaque section villageoise inspectée et sera conforme au programme prescrit ci-dessus.

c) Une plus grande intégration des femmes dans les activités agricoles (ici le Projet de Production Céréalière, Phase II, de l'AID est cité expressément).

d) La création d'un artisanat rural, au niveau du village, capable d'assurer la maintenance des équipements agricoles et de gérer leurs propres entreprises. A ce propos, le document attire l'attention sur l'existence au Sine Saloum d'un projet-pilote allant dans ce sens entrepris conjointement par la Banque Mondiale et la Caisse Centrale.

L'USAID compte participer pleinement, par l'intermédiaire des projets en cours et de projets futurs, au soutien apporté à la SODEVA, et, dans la mesure où leurs contrats sont généralement similaires, à celui qui sera apporté à la SAED et à la SOMIVAC dans le cadre de l'exécution de ces quatre obligations contractuelles.

Le contrat-plan de la SODEVA énumère diverses mesures que l'ARD doit prendre pour soutenir ces actions.

a) Pour entreprendre un travail avec les sections villageoises, la SODEVA formera ses agents de vulgarisation de base en vue de maîtriser les techniques de développement communautaire. C'est là un développement important, car s'il réussit, il supprimera le besoin de l'existence séparée d'un service d'"animation" assuré par la Promotion Humaine, ainsi que les conflits et les coûts engendrés par la coexistence simultanée de services de vulgarisation et de services d'animation.

b) Ensuite, la SODEVA accepte, dans le cadre du contrat, qu'en vue des actions à entreprendre avec les sections villageoises, l'ARD forme ses agents de vulgarisation de base à utiliser les moyens audio-visuels, y compris la radio éducative rurale.

c) Le contrat-plan stipule que le Gouvernement élaborera des protocoles d'accord avec les diverses autres organisations de développement qui opèrent dans le Bassin Arachidier. Ces groupements comprennent expressément le Service d'Animation, les Centres d'Expansion Rurale (CER) et les Organisations Non-Gouvernementales telles CARITAS. L'actuel protocole d'accord conclu entre la SODEVA et le Centre de Recherches de Bambey, établi comme condition préalable au projet AID de Production Céréalière, Phase II, donne un exemple de l'efficacité que l'on peut attendre de tels protocoles d'accord.

d) Enfin, l'action de la SODEVA fera régulièrement l'objet d'une évaluation entreprise par une agence distincte, et ces évaluations feront état des opinions des paysans eux-mêmes concernant les services qui leur sont offerts.

Avec la Phase II du Projet de Production Céréalière (685-0235), l'USAID se trouve dans une position idéale pour aider la SODEVA à honorer les termes de son contrat. L'USAID est déjà très activement engagée dans la formation et le perfectionnement des agents de vulgarisation de la SODEVA, et la création d'une cellule de vulgarisation spéciale pour les femmes. Dans le cadre de la même Phase, l'USAID est en train de mettre sur pied la section audio-visuelle du Centre de Formation en matière de vulgarisation de la SODEVA et de financer des services techniques à court et à long termes dans l'ensemble du secteur de la formation. Grâce à la Phase III de ce projet qui débutera dans l'AF 1985, la Mission continuera d'apporter son soutien à la SODEVA en vue de l'aider à réviser son programme de formation en vulgarisation afin de le rendre pleinement efficace. Les projets USAID actuels et futurs contribueront à redynamiser le programme de la radio éducative rurale du Sénégal (Radio Disso) en liaison avec l'action des groupements villageois dans le Bassin Arachidier. Ces projets vont aussi débloquer des fonds destinés à la formation des formateurs de la SODEVA dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle, grâce à la combinaison de services assurés par le Service National d'Alphabétisation du Sénégal, une section de la Promotion Humaine, et la division de la formation en matière d'alphabétisation au niveau des coopératives de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée du Sénégal (ENEA). Pour permettre la poursuite de l'action de la SODEVA dans ce sens, le projet financera les salaires et les déplacements de ses formateurs en alphabétisation et coopération dans la mesure où ils assistent les sections villageoises dans les zones de concentration de l'AID. Enfin, l'USAID a convenu de fournir à la SODEVA une équipe

de consultants qui doit participer à l'élaboration d'un Plan Directeur pour le Bassin Arachidier. Les termes du prochain contrat-plan de la SODEVA et de la Phase III d'assistance de l'AID dépendront en partie des recommandations que fera cette équipe.

Ces activités entreprises avec la SODEVA sont un exemple d'actions que l'USAID entend soutenir avec la SAED dans le Fleuve et la SOMIVAC en Casamance. Alors que le contrat-plan de la SOMIVAC n'est pas encore négocié, l'alphabétisation, considérée comme un aspect essentiel de la formation des sections villageoises, a déjà démarré dans le cadre du Projet de Développement Régional de la Casamance (685-0205). Cette action, qui utilise les services de la section d'alphabétisation fonctionnelle de l'ENEA a débuté en 1981 et fait des progrès encourageants.

Bien que le contrat de la SAED ait été signé en juillet 1981 et vise précisément à donner plus de responsabilités aux groupements de producteurs, les plans de soutien de l'USAID à la SAED en la matière commencent seulement à être formulés maintenant comme partie intégrante du Projet de Développement Intégré de l'OMVS (625-0621). Ce projet, étant donné qu'il touche le Sénégal, suivra les grandes lignes du CDSS de la Mission pour l'AF 1983, y compris l'additif présenté ici. Toutefois, un plan de travail plus détaillé avec la SAED sera présenté en été 1982, comme partie intégrante d'un rapport exposant la stratégie de l'OMVS.

Catégorie Deux : Assistance aux Organisations Communautaires

La première partie de notre stratégie, que nous venons juste de décrire, consistait à améliorer les ARD en tant qu'agences de vulgarisation, et à les aider à atteindre leur but avoué : transférer les fonctions de gestion et de services ruraux aux organisations compétentes au niveau local, y compris le secteur privé. La seconde partie de cette stratégie est de contribuer à la création d'organisations locales et d'encourager les entreprises rurales dans les trois zones géographiques de concentration, en employant divers moyens.

Le plus important de ces moyens sera la création d'Organisations Non-Gouvernementales (ONG). Le Gouvernement lui-même a commencé à souligner de plus en plus l'importance des petits projets, entrepris par des agences non-gouvernementales et des groupements communautaires. Les avantages remarquables des ONG au Sénégal ont été la relative modicité de leurs frais généraux et dépenses de prestation, ainsi que leur aptitude à orienter leurs efforts vers des objectifs spécifiques, sans assumer des responsabilités plus grandes dans les structures gouvernementales. Les ONG sénégalaises comme étrangères, peuvent choisir le site de leurs interventions et leurs partenaires de travail. Leur objet n'est pas de devenir à leur tour des structures quasi-officielles avec des ramifications dans chaque partie du pays. Leur tâche consiste plutôt à choisir des secteurs et des institutions exceptionnellement prometteurs et à les aider à réaliser tout leur potentiel.

Dans cette perspective, l'USAID, à compter du printemps 1982, mettra au point un programme de Subvention au Secteur des ONG (685-0260) avec engagement initial des dépenses dans l'AF 1983. Cette activité cherchera à attirer les ONG, sénégalaises comme étrangères, dont l'engagement est certain, ainsi

que leur capacité de gestion en matière d'interventions locales, surtout dans le domaine de la formation. La subvention au secteur des ONG définira des principes de travail pour les zones géographiques d'intervention (le Fleuve, le Sine Saloum et la Casamance). Elle encouragera les activités de production alimentaire et de régénération des ressources. Une des clauses de la Subvention stipulera que, pour être éligibles, les ONG devront oeuvrer à la mise sur pied de sections villageoises et autres groupements locaux capables d'assumer des responsabilités croissantes dans les affaires communautaires. Enfin, la Subvention assurera le suivi étroit et l'évaluation de ces activités pour identifier les plus prometteuses d'entre elles, soit en techniques d'organisation, soit en apports techniques, afin de les reproduire ailleurs au Sénégal.

A cet égard, les conseils ruraux que le Gouvernement du Sénégal a introduits progressivement, région après région, à partir de 1972, constituent un atout d'un intérêt certain. Le Sine Saloum, avec 76 conseils, a été l'une des premières régions à les abriter. Puis la Casamance a suivi, plus tard en 1978, avec 68 conseils; la région du Fleuve enfin est la plus récente (1980) avec 28 conseils seulement. Chaque conseil, composé de 12 à 21 représentants élus, est doté de son propre budget, financé par les recettes provenant d'une taxe rurale, et qui est destiné à des fins de développement local. Situés au niveau de l'arrondissement, les Centres d'Expansion Rurale (CER) aident les conseils ruraux dans la planification et la mise en oeuvre de leurs projets. Ces CER regroupent des agents provenant de plusieurs, sinon de l'ensemble, des principaux services gouvernementaux, y compris l'agriculture, l'élevage, les eaux et forêts, la santé et les

coopératives. En principe, chaque CER est chargé de l'encadrement de trois ou quatre conseils ruraux. Toutefois, au cours des dernières années, les CER ont été presque paralysés par manque de moyens de transport et de crédits de fonctionnement. Ils ont également souffert d'une mauvaise coordination avec les Agences Régionales de Développement qui ont eu tendance à se concentrer sur la production des cultures de rapport.

Comme élément du contrat avec la SODEVA examiné ci-dessus, le Gouvernement a fait part de son intention d'établir des protocoles d'accord avec les autres organisations de développement du Bassin Arachidier, afin de préciser leurs rôles respectifs vis-à-vis de la SODEVA. Les CER sont designés expressément parmi ces organisations. Le contrat-plan de la SAED prevoit aussi des protocoles d'accord mais ne mentionne pas les CER. Le contrat de la SOMIVAC comportera vraisemblablement une clause similaire. Dans le cadre du projet de la Casamance, l'AID demandera la signature d'un protocole d'accord avec la station de recherche agricole de Djibelor. Dans la mesure où les autres organismes de développement tels les CER peuvent compléter et non contrarier l'action des ARD visant à mettre sur pied les groupements communautaires, les conseils ruraux et d'autres organisations communautaires responsables, l'USAID accueillera favorablement les propositions des ONG désireuses d'apporter leur assistance à ceux qui font preuve d'une bonne gestion et d'une forte motivation.

Maintenant que le Gouvernement du Sénégal est en train de donner la preuve manifeste de son intention de poursuivre sa politique de décentralisation, les conseils ruraux constituent une occasion particulièrement séduisante et unique dans les pays du Sahel. Toutefois, pour que les conseils

puissent être efficaces, il faut qu'un nombre important de conseillers sache lire, écrire et calculer. Cette formation doit aller de pair avec l'alphabétisation fonctionnelle destinée aux sections villageoises dans lesquelles résident des conseillers ruraux. Les conseils peuvent être assistés par les CER dans la mise en oeuvre de leurs projets de développement arrêtés et financés par les conseils eux-mêmes. Toutefois, cet accord doit être clairement spécifié dans le cadre des protocoles d'accord signés avec le Gouvernement.

D'après une estimation récente du Gouvernement, il faudrait un montant de 650.000 dollars pour remettre en état les CER de la Région du Sine Saloum (où ils sont au nombre de 20), de la Casamance (19) et du Fleuve (11). Cette somme doit financer l'achat d'un véhicule, de trois mobylettes, de l'essence et du matériel de bureau pour chacun des 50 CER. En outre, l'ENEA estime que le budget de fonctionnement requis pour chaque CER s'élèvera environ à 45.000 dollars au minimum par an.

En 1974, dans le cadre des mesures prises après la sécheresse, l'AID a offert un véhicule à chaque CER mais ces véhicules n'ont pas fonctionné longtemps. Plutôt que de financer de nouveau ces centres dans un souci de coordination et de planification, l'USAID préconise une approche sélective. La Mission invitera les ONG à faire une sélection des conseils ruraux ainsi que des CER avoisinants. Ces conseils (et CER) doivent être situés dans l'une des zones de concentration de l'AID et faire partie d'un projet en cours d'exécution ou planifié dans les zones concernées. Eventuellement avec l'aide des Volontaires du Corps de la Paix, les ONG organiseront alors des cours d'alphabétisation et de formation diverse destinés aux conseils

et assureront les opérations de suivi. Les coûts en dollars des ONG étrangères seront budgétisés sous le chapitre de la Subvention au secteur des ONG. Les activités hors-projet de l'USAID, singulièrement la Subvention au Secteur Agricole supporteront les coûts locaux des ONG sénégalaises, ceux de la formation des conseillers et de l'équipement des CER. Ces fonds locaux financeront également l'évaluation permanente assurée par l'ENEA qui a déjà apporté une contribution utile sous forme de rapport sur le statut des Conseils Ruraux et qui a formé un grand nombre de directeurs de CER.

Le travail d'assistance des ONG à la mise sur pied d'organisations communautaires peut se faire de plusieurs manières. L'USAID examinera chaque proposition selon ses mérites. Une des méthodes riches de promesses consiste à affecter des fonds à des Conseils Ruraux dûment choisis, par l'intermédiaire des ONG. Ces fonds pourraient permettre aux Conseils de souscrire des contrats avec leurs CER respectifs ou avec d'autres organisations avoisinantes, telles que les Centres Ruraux de Formation Professionnelle, pour l'exécution de services spécifiques. En revanche, le ou les conseils fourniront les fonds nécessaires à l'achat d'une partie du matériel et à la couverture des coûts de fonctionnement que les CER ou les autres organisations pourraient requérir. Cette approche pourrait contribuer à établir la pratique de l'utilisation des droits d'usage pour la couverture partielle des coûts de soutien des agences locales. Etant donné leur appartenance aux Communautés Rurales, qui sont des entités légales dotées de droits juridiques, les conseils sont habilités à recevoir les fonds directement sans que ces fonds aient à passer par les structures centrales du

gouvernement. Toutefois, les budgets des Conseils sont sujets à des vérifications au niveau départemental comme au niveau régional.

Une autre approche, qui est davantage centrée sur les projets que sur les conseils ruraux, a été proposée par la Fédération Américaine des Organisations pour la Réhabilitation par la Formation (ORT) de concert avec la PADEC, une ONG sénégalaise. Cette approche se propose d'assurer la formation et le financement nécessaires aux activités de régénération des sols que différents villages, choisis pour la variété de leur environnement, ont eux-mêmes choisi de mettre en oeuvre. L'USAID financera cette activité sur une période de trois ans à compter de l'AF 1982, par le biais d'une Subvention de Programme Opérationnel (625-0251) et de fonds en monnaie locale accordés au titre de la Subvention au Secteur Agricole.

Une troisième approche, dans le domaine de la formation des organisations locales est contenue dans une proposition établie conjointement par le Fonds pour l'Education Outre-Mer (OEF) et les Maisons Familiales Rurales du Sénégal. Les Maisons Familiales sont une organisation non-gouvernementale dynamique qui dirige actuellement 50 centres de formation communautaire (s'adressant en majorité aux femmes et aux jeunes) à travers toute la campagne sénégalaise. Selon cette proposition, que l'USAID compte financer par la Subvention au Secteur des ONG, l'OEF renforcera le programme principal de formation des Maisons Familiales et assurera également la mise en oeuvre de champ d'application de cette formation restructurée dans deux villages du Sine Saloum choisis à cet effet.

CARITAS, une ONG basée en Suisse, a mis sur pied une ferme d'apprentissage qui remporte de très grands succès dans la région méridionale de Thiès contiguë au Sine Saloum. Avec l'aide antérieure de l'AID et d'autres

donateurs, le centre CARITAS prend de jeunes paysans choisis par leurs propres villages dans la région et leur offre, par l'apprentissage par la pratique, des méthodes culturales améliorées à travers l'acquisition de techniques qui, dans le domaine des semences, de l'aviculture, de l'élevage et de la culture fruitière, se sont avérées fructueuses dans la ferme d'apprentissage. Le programme CARITAS est conçu de manière à offrir des stages de formation de courte durée intercalés de périodes de retour aux villages. Grâce aux revenus tirés de la ferme d'apprentissage, le projet assure dans une large mesure son auto-financement. Les jeunes paysans qui ont bénéficié de cette formation constituent un exemple pour les autres en donnant la preuve de leur efficacité par l'amélioration des rendements dans leurs propres villages. L'USAID examinera la requête faite par CARITAS d'ouvrir un centre similaire, dont les coûts de démarrage sont estimés à la somme de 250.000 dollars, dans les régions du Fleuve, de la Casamance et/ou du Sine Saloum.

En finançant et en assurant (avec l'aide des ONG et du Corps de la Paix) le suivi et l'évaluation des méthodes de formation de producteurs, parallèlement à l'action entreprise au niveau des ARD, l'USAID pourra vraisemblablement être en mesure d'identifier une ou deux approches plus efficaces que les autres, et susceptibles de servir de modèles à une action plus homogène. Jusqu'à émergence des lignes d'un tel schéma, cependant, l'USAID examinera les propositions présentées pour action sur une base pragmatique. La Mission acceptera de financer parmi ces propositions, celles qui s'engagent à rendre les paysans, dans les trois régions concernées, plus productifs et plus à même de gérer leurs propres affaires.

Catégorie Trois : Institutions Nationales de Formation

Pour soutenir le programme USAID de formation du producteur rural à la fois par le truchement des services de vulgarisation des trois ARD et des groupements communautaires, la Mission envisage également le financement de plusieurs institutions nationales.

La première d'entre elles est l'ENEA, l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée. L'ENEA est l'institution sénégalaise de formation chargée essentiellement de la formation des cadres moyens et subalternes pour le développement rural, y compris agents de coopérations, directeurs de CER, animateurs communautaires, planificateurs, formateurs et statisticiens. Etand donné que l'ENEA est chargée, depuis le début des années 60, de la formation des cadres de la Promotion Humaine (développement communautaire) au Sénégal, la direction et le personnel enseignant de l'Ecole se sont imprégnés d'une approche pratique, sur le terrain, du développement rural à la base. Grâce à cette concordance de vues, l'USAID a pu nouer des relations étroites avec l'ENEA. Dans les deux dernières années seulement, l'ENEA a réalisé quatre études d'impact sur les bénéficiaires en collaboration avec l'Evaluation Conjointe USAID/Gouvernement du Sénégal, et a organisé et abrité un séminaire consacré à la nutrition d'une durée de deux semaines, financé par l'AID. Des fonds en monnaie locale équivalant à 1.324.000 dollars engendrés par le programme du Titre III ont déjà été alloués à la réfection des bureaux et salles de cours de l'ENEA, située dans la banlieue de Dakar.

Dans le cadre du projet quinquennal de Gestion Rurale d'un montant de 3 millions de dollars (685-0256) dont le démarrage est prévu pour l'AF 1982,

l'USAID mettra sur pied, au sein de l'ENEA, une structure capable de former tous les étudiants aux techniques de gestion de projets (identification, élaboration, mise en oeuvre et évaluation des projets). L'USAID est persuadée que cette formation s'avèrera d'une grande utilité à l'heure où la mise en oeuvre de petits projets locaux est rendue possible par l'accroissement de la disponibilité accrue de capitaux. Si la politique gouvernementale de décentralisation doit réussir, les conseils ruraux, les coopératives, et les CER (pour lesquels l'ENEA est la principale institutions de formation) -- outre les agences volontaires locales, les Maisons Familiales et les groupements de producteurs locaux au fur et à mesure de leur création -- auront tous besoin d'un savoir-faire pratique. Dans le cadre du projet de Gestion Rurale, l'ENEA instituera également un cours intensif à l'intention des représentants de trois groupements non-inscrits au cours régulier de deux ans sanctionné par un diplôme. Dans le cadre de plusieurs de ses projets, l'USAID débloquera des fonds pour permettre à des producteurs sénégalais de suivre le programme de gestion des projets organisé par l'ENEA.

L'USAID examinera attentivement le financement des coûts locaux, durant la période que couvre le CDSS, requis pour l'équipement et la réfection de plusieurs autres institutions sénégalaises importantes de formation rurale, là où la nécessité s'en fait sentir. Ces institutions peuvent comprendre l'Ecole des Agents Techniques de l'Elevage (St. Louis), l'Ecole des Eaux et Forêts (Ziguinchor), l'Ecole Nationale des Cadres Ruraux (ENCR-Bambey) qui a déjà bénéficié d'une subvention, dans le cadre du Titre III, d'un montant de 400.000 dollars mais qui a encore assurément

besoin d'autres efforts d'amélioration, et éventuellement d'autres écoles. L'intention de la Mission à cet égard est de poursuivre ses efforts en vue de l'intégration des résultats des recherches agricoles, financés sous d'autres chapitres du programme de l'USAID, et la formation du personnel sur le terrain, à l'instar de l'amélioration du Centre de Formation en matière de Vulgarisation de la SODEVA, entreprise dans le cadre du projet de Production Céréalière, Phase II qui servira à perfectionner la formation des agents de vulgarisation subalternes. Toutefois, avant d'approuver tout nouveau financement, la Mission doit s'assurer que l'engagement de l'AID contribue au développement d'un système national de formation efficace, plutôt qu'à perpétuer tout simplement l'existance d'une myriade d'écoles inutilement décentralisées. A cet effet, l'USAID compte assister le Ministère de l'Enseignement Supérieur dans les efforts qu'il entreprend en vue de la redéfinition des rôles et fonctions des institutions sénégalaises de niveau universitaire.

Dans le même esprit, l'USAID examinera avec soin l'hypothèse d'une association avec la Banque Mondiale et la France pour le financement de l'Institut National de Développement Rural (INDR). Cette institution qui délivrera un diplôme universitaire en agriculture, est actuellement en cours de construction près de Thiès et l'ouverture est prévue pour Octobre 1982. Le Gouvernement et d'autres donateurs importants ont demandé avec insistance la participation américaine, notamment en ce qui concerne la ferme démonstration et divers secteurs du programme d'études. Malgré les implications négatives évidentes d'une telle institution sur le budget du Sénégal, en cette période d'extrême austérité, la nécessité impérative

d'établir des liens solides entre la recherche et le développement agricole au Sénégal peut encore amener l'AID à participer au financement de l'INDR à compter de l'AF 1984. Mais l'USAID devra s'être assurée auparavant que les ARD et le Gouvernement auront accompli des progrès satisfaisants dans la réalisation du programme de décentralisation dans les zones rurales. Sans une participation sensiblement accrue des paysans à travers les Conseils et les Sections Villageoises, la Mission est persuadée qu'aucune formation universitaire ne suffirait, à elle seule, à garantir l'effet désiré sur la production nationale.

Parmi les autres institutions de formation que l'USAID compte assister dans le cadre de son action en faveur du producteur rural, on peut noter le programme central d'alphabétisation, la radio éducative rurale (comme précédemment indiqué) et la direction de la planification de l'éducation au Ministère de l'Education Nationale. Le service national d'alphabétisation, qui emploie un personnel réduit extrêmement compétent, a besoin d'un financement modeste (de l'ordre de 100.000 dollars) pour la formation des formateurs en matière d'alphabétisation, la production du matériel d'alphabétisation et l'évaluation du travail accompli, activités faisant partie intégrante des programmes de production et de santé villageoise de l'AID. Une enquête devra déterminer la façon dont on pourrait associer l'élaboration et la production de ce matériel d'une part, et de l'autre, le travail d'alphabétisation entrepris à travers les ARD et les organisations volontaires dans les zones de concentration de l'AID. Les projets AID pourraient alors être conçus de manière à permettre d'assurer au besoin le financement des services dispensés par le service central d'alphabétisation.

Ensuite, eu égard aux progrès déjà enregistrés par la section audio-visuelle de la SODEVA, une évaluation exhaustive de l'ensemble des moyens à mettre en oeuvre pour la redynamisation du programme rural de Radio-Sénégal, Radio-Disso, devrait être entreprise. Avec l'installation des sections villageoises, le recours aux groupes de discussion au niveau villageois ainsi que la pratique de la participation active des auditeurs aux débats ont pu produire des effets considérables, ailleurs, dans le domaine de l'agriculture, de la santé et de l'éducation primaire. La radio éducative rurale apparaitrait comme un auxiliaire utile, sinon indispensable, devant aller de pair avec la décentralisation et la diversification dans le secteur rural.

Enfin, vu l'importance qu'il y aura à assurer le suivi des résultats dans le secteur de l'éducation formelle, l'USAID envisagera d'apporter son soutien, surtout sur le plan de la formation, à l'Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE). Cet Institut a été créé comme partie intégrante du troisième Projet d'Education de la BIRD. Le mandat de l'INEADE comporte l'introduction de l'enseignement dans les langues nationales, la recherche de méthodes efficaces d'enseignement et d'évaluation et la mise en oeuvre de relations plus étroites entre l'éducation formelle et l'éducation informelle. Trois Sénégalais formés aux Etats-Unis sous l'égide de la Fondation Ford travaillent actuellement au sein de l'INEADE.

Catégorie Quatre : Programmes Régionaux

Trois programmes de formation à l'échelle régionale pourraient compléter l'action dont les grandes lignes sont décrites ci-dessus. Ce sont : le Programme de Développement des Ressources Humaines dans le Sahel (SMDP)

qui sera évalué et restructuré dans l'AF 1982; le projet régional de Gestion Financière et d'organisation proposé dont l'élaboration est prévue pour l'AF 1982; et de façon quelque peu moins sûre, l'Ecole Supérieure de Gestion des Entreprises du Sénégal, qui doit devenir une institution régionale dans quelques années. Un quatrième projet, Protection des Cultures Vivrières (625-0928) comprenant un centre régional de formation à Dakar, va probablement se poursuivre, bien que les structures de fonctionnement n'aient pas encore été entièrement mises en place. Deux de ces activités ou peut-être les trois, peuvent avoir pour effet (mais non pour seul effet) de stimuler le secteur privé sénégalais.

Le Programme de Développement des Ressources Humaines dans le Sahel (625-0929) continuera de répondre à deux besoins essentiels. Le premier est de fournir la formation complémentaire à celle déjà entreprise dans le cadre des projets bilatéraux en cours, ou prévus. Le second besoin est la formation relative à des postes ou disciplines-clés non prévus dans le cadre des projets de l'USAID. L'USAID compte poursuivre l'utilisation du SMDP à des fins de formation en gestion publique (par exemple le cours de deux mois dispensé en français offert par l'Université de Pittsburgh), et en énergie et environnement, santé publique, coopération et dans les autres professions directement liées avec le programme de l'USAID.

En outre, la Mission utilisera le SMDP pour la préparation des activités dans lesquelles l'USAID pourrait être impliquée : la planification en matière d'éducation, par exemple, examinée dans la section précédente, ou la préparation de membres choisis du personnel enseignant de l'Institut National de Développement Rural (INDR). Ouvrant un nouveau secteur

d'activité, l'USAID cherchera également à utiliser le SMDP pour la formation relative au secteur privé sénégalais. Ceci pourrait inclure la préparation à la Maîtrise en gestion des Affaires (MBA) ou d'autres disciplines appropriées destinées aux cadres supérieurs de trois nouvelles institutions gouvernementales (la SONEPI, la SOFISEDIT et la SONAGA) dont la Mission est d'aider les petites entreprises dans le domaine du crédit, de la gestion et des problèmes techniques. Le SMDP pourrait aussi servir à former le personnel enseignant de l'Ecole Supérieure de Gestion des Entreprises (ESGE).

Ouverte en octobre 1981 et provisoirement abritée dans un immeuble de Dakar, l'ESGE compte déménager dans ses nouveaux locaux financés par la Banque Mondiale, en octobre 1982. L'ESGE offrira un programme de maîtrise d'une durée de deux ans en gestion des affaires conçu selon le modèle américain, ainsi que des stages de courte durée et des services de consultation destinés aux hommes d'affaires sénégalais. La CEAO a présenté une requête, agréée par l'AID/Washington selon laquelle l'AID envisagera d'apporter son soutien à la régionalisation de l'ESGE, qui va débuter peut-être dans trois ans. Avec l'assistance de l'AID, et l'aide continue de la BIRD, des Français et des Canadiens, l'ESGE étendra son action aux étudiants provenant des états membres de la CEAO -- Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Haute Volta -- de même que du Sénégal. L'USAID recommande à l'AID d'étudier attentivement cette possibilité ; pendant ce temps, la Mission assurera le suivi des résultats obtenus par l'Ecole et contribuera, si la demande en était exprimée, par l'intermédiaire du SMDP, à la formation du personnel enseignant de l'ESGE.

La troisième activité régionale de l'AID qui devrait fournir un soutien utile en matière de formation au programme de la Mission est le Projet Régional de Gestion Financière et d'Organisation du Sahel proposé (RFPM) (625-0948). Ce projet, dont l'élaboration est prévue pour l'AF 1982, offrira une formation de courte durée dans les techniques de gestion financière aux représentants de tous les principaux bénéficiaires de financement de l'USAID. L'USAID encouragera l'institutionalisation à long terme des aspects les plus utiles de cette formation dans le programe de gestion de projets dont la Mission contribuera à la mise sur pied au sein de l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) ainsi que nous l'avons expliqué dans une section précédente. La Mission va également exploiter toute retombée bénéfique que cette formation en gestion financière pourrait avoir sur le secteur privé sénégalais.

LE PLAN D'EVALUATION

Les deux chapitres précédents traitant de la santé et de la formation complètent la stratégie d'auto-suffisance alimentaire de la Mission telle qu'elle est définie dans le CDSS pour l'année fiscale 1983. Cette section présente en conclusion un plan d'évaluation du programme de l'USAID dans la période que couvre le CDSS (de l'année fiscale 1983 à l'AF 1987) et un plan de révision de la stratégie elle-même. Mais parce que nous sommes persuadés que le succès de cette stratégie d'auto-suffisance alimentaire au Sénégal dépend étroitement du succès de la réforme économique du Gouvernement, à laquelle la stratégie de l'AID est destinée à apporter son soutien, le plan d'évaluation de la Mission tiendra compte également des progrès accomplis par le Gouvernement dans la réalisation de son Plan de Redressement. Etant donné les relations étroites qui existent entre la stratégie de l'USAID et le Plan de Redressement du Gouvernement, nous essayerons de poursuivre, sous une forme modifiée, le processus d'Evaluation Conjointe américano-sénégalaise qui a été efficacement utilisé en 1980. La Mission est persuadée que ce processus reste le meilleur moyen de s'assurer que le programme de l'USAID reste bien adapté aux réalités sénégalaises.

Le plan qui suit décrit les grandes lignes des mesures conjuguées de suivi et d'évaluation que la Mission compte prendre en vue de suivre le déroulement du programme de l'USAID et de déterminer son impact. La Mission essaiera de fixer les délais de soumission des rapports de façon à les faire coïncider avec les moments de prise de décision, tels que la

Présentation du Budget Annuel au mois de mai et les revues de projets trimestrielles et annuelles entreprises conjointement avec le Gouvernement du Sénégal. Le plan d'évaluation sera appliqué (a) au niveau national, (b) aux niveaux sectoriel et régional et (c) au niveau des projets.

A. Le Niveau National

L'USAID estime qu'il sera essentiel de suivre l'état de santé général de l'économie sénégalaise, aussi bien que les progrès accomplis par le Gouvernement dans la réalisation du Plan de Redressement. Parmi les réformes portant sur les politiques, les plus importantes sont celles relatives aux prix au producteur, aux subventions et au commerce rural. L'investissement dans la production agricole, dont l'accroissement est prévu dans le nouveau plan du Gouvernement, le Sixième Plan National de Développement Economique et Social du Sénégal, est très important. De même sont importantes les réformes institutionnelles visant à décentraliser les ressources et le pouvoir de décision aux niveaux local et régional et à stimuler le développement du secteur privé.

L'encouragement apporté au secteur privé est lié au succès des efforts entrepris par le Gouvernement pour stabiliser l'économie dans les prochaines années à venir, et ensuite au rythme des réformes administratives. Un contexte de croissance et de stabilité économiques, ainsi que le relâchement des contrôles gouvernementaux contribuera dans une large mesure à favoriser le développement du secteur privé et, partant, la croissance économique en général.

Etant donné les relations étroites qui existent entre la stratégie de l'USAID d'une part, et les réformes gouvernementales ainsi que le rythme

de leur mise en oeuvre d'autre part, la Mission traitera des questions générales suivantes :

1. Dans quelle mesure le rythme des réformes gouvernementales soutient-il ou entrave-t-il la réalisation du but et des objectifs du programme de l'USAID ?

2. Inversement, dans quelle mesure le programme de l'USAID soutient-il ou entrave-t-il directement la mise en oeuvre des réformes gouvernementales ?

Ces questions, ou leurs variantes, peuvent être posées à plusieurs niveaux. Leur pertinence se fait sans doute le plus sentir dans le cadre de l'évaluation du contexte national global dans lequel la stratégie de l'USAID se développe et s'affine. Mais ces questions peuvent aussi se poser dans le cadre de la vérification d'hypothèses au niveau sectoriel, en l'occurence les deux secteurs qui constituent le centre du programme de soutien de l'USAID -- l'agriculture et la santé. On peut également en affiner les formulations pour les utiliser comme critères d'évaluation au niveau des activités, dans le cadre et en dehors des projets, conçues pour la mise en oeuvre de la stratégie.

Comme nous l'avons vu dans l'Introduction, l'USAID s'apprête à engager avec le gouvernement un dialogue constructif portant sur les politiques. Les préparatifs de ce dialogue comportent le suivi des développements économiques. Ce sera là une des tâches principales de la cellule conjointe économico-commerciale que l'Ambassade et l'USAID entendent mettre sur pied d'ici le 1er mai 1982. Conformément aux recommandations du récent Rapport Louis Berger, Inc. (Décembre 1981), l'USAID s'organisera de manière à s'assurer que la Mission conserve une vision globale des réformes

gouvernementales, y compris celles affectant l'agriculture et la santé. Grâce aux ressources afférentes que dégageront les études de politiques économiques entreprises par Princeton et le projet de Recherche et Planification des Systèmes Agricoles mis en oeuvre par l'Université de l'Etat du Michigan, l'USAID sera en mesure d'entreprendre, sur une base permanente, l'analyse du programme gouvernemental de stabilisation à court terme, des tendances de la croissance à long terme, et de la mise en oeuvre progressive du programme de réformes élaboré par le Gouvernement.

L'USAID fera l'évaluation de l'efficacité de son assistance hors-projet -- prévue pour représenter la plus grande part de l'enveloppe de l'aide bilatérale -- dans le cadre de l'analyse sus-mentionnée. La Mission envisage d'utiliser trois types d'assistance hors-projet : le PL-480, Titre III, la Subvention au Secteur Agricole, et le Fonds de Soutien Economique. Nous ne pensons pas pouvoir être en mesure d'identifier et d'évaluer certains résultats spécifiques concernant des modifications macro-économiques ou politiques imputables soit aux fonds en dollars, soit à ceux en monnaie locale, engendrés par l'assistance hors-projet. Toutefois, l'USAID emploiera plusieurs indicateurs pour déterminer :

- si la mise en oeuvre des réformes gouvernementales se déroule comme prévu; et
- si l'assistance hors-projet est canalisée vers les objectifs prioritaires étroitement liés à la stratégie de l'USAID, et aux hypothèses sur lesquelles cette stratégie est fondée.

L'attribution de l'assistance hors-projet à des objectifs de politique spécifiques et des utilisations sectorielles est illustrée par le tableau ci-après :

Véhicule de l'Assistance hors-projet	Objectif de l'Impact de politique	Destination des Fonds en Monnaie Locale
PL 480, Titre III	.Stratégie Agricole nationale .Politique des Prix & Commercialisation des Céréales .Décentralisation de la Recherche Agricole	.Production Céréalière .Production Maraîchère .Reboisement .Soutien aux ONG .Stockage & Commercialisation au niveau des coops. .Institutions de Formation Agricole
Subvention au Secteur Agricole	.Décentralisation des Agences Régionales de Développement .Soutien aux Contrats-Plans des ARD .Réforme du Secteur Privé Rural	.Entreprises Privées en milieu Rural .Liaisons entre des marchés (Pistes de Production) .Crédit Agricole .Développement des Institutions Locales (surtout la formation) .Nutrition
Fonds de Soutien Economique	.Plan de Redressement (Stand-by du FMI) (Prêts de la BIRD pour le réajustement structurel)	.Stockage & commercialisation au niveau national .Développement de Périmètres Irrigués .Liaisons Commerciales (pistes de production)

Des indicateurs de deux types seront utilisés pour cette évaluation. Le premier est la mise en oeuvre des réformes gouvernementales conformément au plan d'action du Gouvernement. Ces actions projetées seront utilisées essentiellement comme indicateurs d'exécution. Une liste préliminaire de ces actions est présentée dans l'annexe, bien qu'il faille prévoir des modifications ou des améliorations possibles en fonction des priorités et des accords ultérieurs (par ex. ceux signés avec le FMI). En outre, certains

indicateurs macro-économiques seront utilisés pour évaluer la contribution de l'assistance hors-projet aux exigences de la stabilisation à court-terme. Un de ces indicateurs pourrait être le pourcentage du déficit des comptes courants annuels que représentent les fonds en dollars de l'assistance hors-projet. Un second indicateur est le taux des importations réelles de denrées dans le cadre du programme du Titre III et de la Subvention au Secteur Agricole, ainsi que la vitesse à laquelle se fait la production de fonds en monnaie locale.

Un second groupe d'indicateurs est lié à la destination des fonds en monnaie locale. Ces fonds seront répartis selon (1) leur rôle dans le dégagement des goulots d'étranglement survenant au cours d'opérations cruciales concernant les projets en cours, telles que, par exemple, la réduction des coûts de transport des intrants agricoles essentiels; et (2) leur affectation à des priorités décidées d'un commun accord dans le secteur rural. Les évaluations des activités soutenues par un financement en monnaie locale seront menées conjointement avec les évaluations des programmes avec lesquels ces activités sont le plus étroitement associées (voir Section D).

Parmi les tendances macro-économiques dont le suivi sera assuré, les transferts d'investissement et de ressources budgétaires effectués des centres urbains vers les zones rurales, ainsi que l'accroissement des revenus ruraux, seront le plus directement révélateurs des modifications intervenues dans la structure dualiste de l'économie sénégalaise. Une des conditions identifiées par le CDSS nécessaire à la réalisation de l'autosuffisance alimentaire à long terme est que les centres urbains sénégalais

consomment davantage de produits provenant des régions rurales et produisent davantage pour celles-ci. Devant l'impossibilité d'identifier et d'attribuer directement à certains véhicules d'assistance donnés la présence ou l'absence de modifications macro-économiques, ou la mise en oeuvre de réformes gouvernementales spécifiques, l'absence de toute modification positive justifierait clairement un examen de la stratégie de l'USAID.

Les données nécessaires aux évaluations sus-mentionnées seront fournies par le Gouvernement du Sénégal, la Banque Mondiale et les rapports du FMI, aussi bien que par les systèmes de suivi et de comptes-rendu établis en vue de la mise en oeuvre de l'aide en dehors du cadre des projets.

B. Evaluation aux Niveaux Sectoriel et Régional

Comme stipulé par le CDSS pour l'AF 1983, l'assistance de l'USAID mettra l'accent essentiellement sur l'agriculture et la santé. Il s'agit d'activités étroitement liées à la croissance agricole et qui traitent des problèmes liés à la gestion des ressources naturelles, à la dégradation des sols et à l'énergie. Outre cette priorité du programme, l'assistance sera concentrée sur trois zones géographiques : la Casamance, le Sine-Saloum, et le Fleuve. Cette conjonction de priorités géographique et de programme rend particulièrement aisées la collecte et l'évaluation exhaustive des données. La Mission compte profiter de cette heureuse occasion, et ceci de plusieurs manières.

Premièrement, dans le cadre du programme agricole, l'USAID aidera les agences sénégalaises à collecter et à coordonner sur une base annuelle les informations sur les modifications intervenues au niveau des exploitations agricoles. Jusqu'ici les efforts entrepris pour évaluer l'impact provisoire ou définitif des interventions financées par l'USAID ont été largement compromis par l'absence de données caractéristiques sur la production et les rendements économiques des exploitations agricoles en tenant compte des variables que sont le coût des intrants, le prix au producteur, la disponibilité et l'utilisation de l'encadrement technique, et les conditions climatiques. L'USAID a l'intention d'élargir les infrastructures déjà existantes dans les trois Agences Régionales de Développement concernées,afin de pouvoir collecter et analyser ces données à des fins de suivi et d'évaluation. Parmi les multiples options possibles en matière de collecte des données, l'on en a identifié une qui fera l'objet d'une élaboration ultérieure en 1982. Cette approche devrait combiner les éléments fournis par les systèmes de supervision déjà opérationnels avec des enquêtes annuelles sur la gestion de l'exploitation agricole. L'obtention de ces informations, jointe aux résultats obtenus par les autres études, permettra au Gouvernement et à l'USAID (aussi bien qu'aux autres donateurs) d'être plus à même d'évaluer et de qualifier les modifications survenues, d'identifier de manière beaucoup plus nette l'impact des divers programmes en cours dans des secteurs d'intérêt mutuel.

En second lieu, l'USAID a l'intention de concentrer plusieurs projets dans la région du Sine-Saloum. Ces projets vont se réaliser à des rythmes différents, et chacun d'entre eux soulève des problèmes

d'évaluation spécifiques. Néanmoins, la Mission s'efforcera de regrouper les évaluations dans l'espoir de parvenir à une vision globale de l'impact régional de ces activités, ainsi qu'à une vue d'ensemble des problèmes et des contraintes communs. Aussi avons-nous inclus dans le Plan une analyse sommaire des évaluations. Par ailleurs, l'USAID étudiera les possibilités d'une intégration limitée des enquêtes sur le statut sanitaire avec celles sur la gestion de l'exploitation agricole entreprises dans la région. Dans le cas où une telle intégration s'avère possible, la Mission et le Gouvernement se trouveront là en possession d'un instrument inestimable pour la compréhension des rapports entre, d'une part, le statut sanitaire et la nutrition, et d'autre part, l'économie de la famille paysanne.

En utilisant ces possibilités pour entreprendre des études à la fois comparatives et anlytiques, l'USAID tentera d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Dans quelle mesure les zones d'intervention de l'USAID 1) cessent-elles d'être largement importatrices de denrées alimentaires ? 2) sont-elles en train de devenir largement exportatrices de denrées alimentaires ?

- Dans quelle mesure les projets AID contribuent-ils à l'augmentation et la diversification de la production et la commercialisation agricoles ?

- Est-ce que les revenus agricoles augmentent (ou bien sont-ils moins vulnérables aux aléas climatiques) et quelle est la répartition de cette augmentation ?

- Dans quelle mesure une augmentation de la production et/ou des revenus agricoles dépend-elle des intrants technologiques ? Des prix au producteur ?

- Y a t-il une amélioration du statut sanitaire dans la région du Sine Saloum ? Quels sont les rapports entre les modifications du statut nutritionnel et sanitaire et celles intervenant dans la production et les revenus agricoles ?

Les informations fournies par les enquêtes concernant la Santé et l'agriculture durant la période du Plan de Redressement apporteront quelques réponses à ces questions. En outre, des renseignements vérifiant ou qualifiant les résultats des études seront tirés des enquêtes menées auprès des bénéficiaires choisis. Ces deux types d'information vont, au fur et à mesure, constituer une base empirique à un certain nombre d'études qui seront entreprises par l'Université de Princeton.

L'USAID estime que des réponses même partielles aux questions ci-dessus indiqueront dans quelle mesure les bénéficiaires des projets au niveau de l'exploitation agricole tirent profit des interventions financées par l'USAID, et donneront également une idée des rapports existant entre les paysans et les fournisseurs d'intrants agricoles et de services techniques. Ces rapports seront également examinés de façon plus directe. La stratégie définie par le CDSS envisage, comme nous l'avons vu, une double approche consistant à renforcer les services de vulgarisation des Agences Régionales de Développement, et à renforcer parallèlement les groupements de producteurs et le secteur privé rural. Cette approche apporte un soutien direct à l'objectif plus général de réforme et de décentralisation institutionnelles. L'évaluation aux niveaux sectoriel et régional, doit, par conséquent, répondre aux questions suivantes concernant les ARD :

- Y a t-il une amélioration de la qualité des services de vulgarisation ? (Est-ce que les petits producteurs apprécient et adoptent l'encadrement technique ?)

- Le champ d'action des services de vulgarisation s'élargit-il ? (Est-ce que les agents de vulgarisation rurale rendent visite plus souvent à un nombre croissant de paysans ?)

- Les ARD sont-elles maintenant plus capables d'assurer le suivi et et l'évaluation de leurs programmes ?

Le CDSS estime que le développement des groupements de producteurs et des coopératives privées constitue le moyen essentiel par lequel le Gouvernement pourra s'abstenir d'intervenir directement dans la gestion des activités de développement rural. Des mesures visant au renforcement de ces groupements locaux seront comprises dans l'évaluation des projets concernés. Au niveau sectoriel, les principales questions ont trait aux rapports évolutifs entre les institutions publiques (les ARD) et le secteur privé (y compris les groupements de producteurs et les coopératives). Celles-ci comprennent, par exemple, les questions suivantes :

- Le personnel des ARD met-il davantage l'accent sur la formation et les services de vulgarisation, et moins sur les rôles de livraison des intrants, de commercialisation des produits agricoles et du contrôle des décisions prises au niveau de l'exploitation agricole ?

- Les ARD sollicitent-elles et utilisent-elles les recommandations des groupements locaux ?

- Les groupements locaux ont-ils accès aux ressources (par exemple le crédit agricole) et à quel prix ? Les ARD sont-elles régulièrement informées des montants et des coûts des intrants agricoles fournis aux groupements de producteurs par le biais du secteur privé ?

L'Université de Princeton et celle de l'Etat du Michigan s'efforceront ensemble, mais dans des perspectives différentes, d'apporter des réponses à ces questions et à d'autres encore portant sur l'évolution des rapports entre les ARD et les groupements de producteurs. Les analyses sommaires des évaluations entreprises particulièrement dans la région du Sine-Saloum, fourniront également quelques informations à titre indicatif.

Avec la disparition progressive des initiatives individuelles concernant le rôle des femmes dans le développement et l'introduction d'une orientation ou d'un volet spécifiquement féminins dans les projets de production agricole et de santé, l'évaluation du degré auquel l'incidence du soutien de l'USAID profite aux femmes englobera plusieurs projets. Certaines expériences individuelles importantes (comme la cellule de vulgarisation des femmes à la SODEVA par exemple) continueront à bénéficier d'une attention particulière. Deux problèmes supplémentaires de portée générale rendront nécessaires une évaluation qui se situe au-dessus des projets spécifiques : l'incidence des interventions en cours sur le statut nutritionnel, et la relation entre l'alphabétisation rurale fonctionnelle et le développement des institutions locales.

C. Evaluation au niveau des projets : Evaluation et Suivi

Comme il a été souligné dans l'analyse du CDSS, les investissements en faveur du développement trop souvent n'ont pas touché la majorité des démunis de façon à leur permettre d'utiliser ces investissements de manière rentable. En assurant un suivi plus rigoureux des projets auxquels elle apporte son soutien, et en effectuant en même temps un certain nombre selectif d'évaluations en profondeur bien déterminées, l'USAID poursuivra les efforts déjà entrepris dans le cadre de l'Evaluation Conjointe en vue de mesurer quantitativement et qualitativement l'accès du monde rural aux technologies, biens et services qui lui sont destinés; la façon dont ces avantages sont utilisés; et l'impact sur les bénéficiaires. L'observation de changements intervenus au plan local (ou de l'absence de changements

dans le temps), ainsi que l'information en retour en direction des organismes et des directeurs de projets sénégalais, constituent un test indispensable pour la stratégie de l'USAID.

Cet effort d'évaluation s'intègre parfaitement dans les nouvelles responsabilités des ARD, à savoir assurer le suivi et l'évaluation de leurs performances par rapport aux exigences stipulées dans leurs Contrats-plans respectifs. Appréciant à sa juste valeur l'effort qu'impliqueront ces nouvelles responsabilités, l'USAID soutiendra les ARD avec lesquelles elle collabore en vue de mettre en place des systèmes intégrés de gestion et d'entreprendre la collecte et l'analyse des données.

Au niveau des projets, l'USAID définit le suivi, comme étant la collecte des données pertinentes relatives aux intrants et extrants des projets, et l'information en retour à temps en direction des directeurs de projets pour la prise de décision. Le suivi permet aux directeurs de prendre des mesures de redressement permettant aux projets de réaliser leurs objectifs. Etant donné que l'assistance hors-projet permet une plus grande souplesse dans l'utilisation des ressources, une supervision améliorée est indispensable en vue de garantir l'évaluation des besoins spécifiques en ressources supplémentaires qui incitent, à leur tour, à davantage d'améliorations. A mesure que les projets avanceront, le suivi s'élargira pour englober les indicateurs provisoires d'impact permettant aux directeurs de projets de tirer des conclusions provisoires relatives au rythme d'exécution des projets par rapport aux objectifs que le projet s'est assignés.

Pour les besoins du présent plan d'évaluation, l'USAID définit l'évaluation comme étant à la fois l'estimation des changements intervenus dans la réalisation des objectifs des projets et l'impact global des projets, aussi bien que l'attribution de ces changements aux activités des projets. L'évaluation implique l'analyse des données fournies à la fois par les systèmes de suivi et par les enquêtes complémentaires destinées à vérifier ou à élargir cette analyse. En général, les opérations de suivi surveillent les réalisations jusqu'au stade de la fourniture de technologies, de systèmes de gestion, de biens et de services du point de vue du fournisseur ; l'évaluation s'intéresse à la façon dont les bénéficiaires s'en servent et à l'impact qui en résulte. L'évaluation prend également en compte des variables exogènes telles que, par exemple, les politiques gouvernementales en matière de prix, les subventions, les services de commercialisation et l'état de l'environnement.

Les questions que l'on doit se poser au niveau des projets sont fonction des objectifs assignés à chaque projet en particulier et des hypothèses sur lesquelles ils sont fondés. Puisque les projets comptent parmi les moyens utilisés par l'USAID pour promouvoir sa stratégie, ces questions seront également liées à des problèmes plus vastes, aux niveaux sectoriel, régional et national.

D. Travail d'Evaluation (1982-1987)

L'USAID effectuera un nombre sélectif d'évaluations au cours de la période qui va de 1983 à 1987. Cette approche est basée sur les hypothèses suivantes :

- le développement des données d'enquêtes agricoles et sanitaires au cours de la période que couvre le CDSS encourage l'USAID à concentrer le personnel et les ressources d'évaluation sur un nombre sélectif d'évaluations en profondeur ;

- le renforcement des systèmes de suivi au sein des projets (utilisant leur cadre logique et les données d'enquêtes menées sur le terrain) contribuera à l'élaboration de rapports plus complets sur l'état d'avancement des projets, couronnés chaque année par des revues générales en collaboration avec les homologues sénégalais ;

- l'utilisation des fonds de contrepartie engendrés par l'assistance hors-projet pour promouvoir des activités spécifiques relatives à la stratégie de l'USAID, aussi bien que le programme et la concentration géographique du programme, encourage l'USAID à effectuer des évaluations axées sur plusieurs projets.

Dans le cadre d'une approche globale de l'évaluation, l'USAID envisage :

- de préparer des évaluations annuelles de l'assistance hors-projet dans le cadre des développements macro-économiques et des réformes entreprises par le Gouvernement du Sénégal,

- de préparer, avant l'élaboration de projets consécutifs de prestation de services dans le domaine de l'agriculture et de la santé rurale, des rapports résumant l'un des points ci-après : 1) les conclusions de l'évaluation en profondeur de la phase précédente ; ou 2) les résultats fournis jusque-là par les opérations de suivi, en utilisant les indicateurs provisoires de l'impact des projets,

- de faire l'évaluation intensive des activités-pilotes qui doivent être amplement élargies ou reprises ailleurs selon les résultats de l'évaluation. On peut noter parmi celles-ci les deux activités suivantes : le projet de Développement du Secteur Privé Rural (quand il sera financé) et le projet de Crédit Agricole devant être soutenu dans le cadre de la Subvention au Secteur Agricole.

Le cadre du plan ci-joint (Annexe) est basé sur les conditions susmentionnées. L'USAID passera ce cadre en revue chaque année en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal en vue de confirmer et/ou de réviser travail d'évaluation planifié et d'affiner les questions spécifiques devant être examinées dans chaque évaluation. Ces questions seront incorporées dans les cadres respectifs de travail. Des évaluations supplémentaires

pourraient s'ajouter à ce cadre fondamental pour répondre à des besoins spécifiques d'information au fur et à mesure qu'ils se présentent.

L'Annexe (A) qui suit décrit les grandes lignes du plan d'évaluation provisoire. L'Annexe (B) cite comme exemple de plan de suivi, le calendrier du Crédit/Prêt de réajustement structurel de la BIRD. Enfin, l'Annexe (C) propose un plan initial de suivi de l'état des changements préconisés par le Plan de Redressement du Gouvernement du Sénégal.

Beaucoup de travail détaillé reste à faire, en collaboration avec le Gouvernement du Sénégal, afin d'établir des normes communes d'évaluation, de mettre sur pied des procédures conjointes avec les ARD et les autres orgnismes, et de spécifier les ressources et la formation requises. Avec l'assistance continue de l'AID/Washington, la Mission compte achever la réalisation de ces tâches en collaboration avec le Gouvernement dans les troisième et quatrième trimestres de l'AF 1982.

ANNEXE A

CADRE DU PLAN D'EVALUATION

ANNEE CIVILE

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
ASSISTANCE HORS-PROJET						
PL-480, Titre I/III	B	B	B	B	B	B
Subvention au Secteur Agricole (ASG)		B(R)	B(R)	B(R)	B(R)	
Fonds de Soutien Economique (ESF)		B(R)	B(R)	B(R)	B(R)	B(R)
ASSISTANCE DANS LE CADRE DES PROJETS ET ACTIVITES PROJETS: AGRICULTURE/DEVELOPPEMENT RURAL						
Développement Rural de la Casamance		(R)	(R) S	(R)	(R)	(E)
Production Céréalière Phase II		(E) (R)	S (R)	(R)	(R)	(E)
(Petits Périmètres Irrigués de Bakel)	(O M V S)					
Recherche & Planification des Systèmes Agricoles		(R)	S (R)	(R)	(E) (R)	
Activités du Programme PL-480:						
Etudes des Politiques Agricoles			S			
Décentralisation de la Recherche			S			
Magasins de Stockage des Coopératives Locales			S			
Fonds de Développement Rural			S			
Activités ASG:						
Crédit Rural	(R) S	(R)	S (R)	S (R)	S (R)	(E)
Pistes de Production	(R)	(R)	(R)	S (R)	(R)	(E)
Projet de la SODESP pour le Développement de l'Elevage	S					

sommaire

REVUE SPECIALE DES PROJETS AU SINE SALOUM (évaluation sommaire)

évaluation sommaire

CLE DES SYMBOLES : (E) : Evaluation
S : Rapport Analytique de Suivi
B : Bilan
(R) : Revue Annuelle en collaboration avec les Homologues

——————— projets en cours ou prévus

- - - - - - - - - - - - projet potentiel

REVUE SPECIALE DES PROJETS AU SINE SALOUM
(Evaluation Sommaire)

	1982	1983	1984	1985	1986	1987
SANTE						
Services de Santé Rurale	(E)	(R) S	(R) S	(R) S	(E)	Evaluation Sommaire
Santé Familiale		(R)	(R) S	(R) S		
Développement Rural de la Casamance - Volet Santé		(R)	(R)	(R)	(E)	
Petits Périmètres Irrigués de Bakel - Volet Santé	(O M V S)				(E)	
GESTION DES RESSOURCES						
Production de Bois de Chauffe	(R)	(R) S	(R) (E)			
Plan Nat. d'Aménagement du Territoire						
Energies Renouvelables	(E)	(R) S	(R) (E)	(R)		
Transformation du Mil						
Regénération des Sols (Subvention de Programme Opérationnel) (ORT)	D (R)	(R) S	(R) S			
Activités du Programme PL 480 :						
Reforestation et Fixation des Dunes	(R)	(R) S				
Subvention au Secteur des ONG :						
Régénération des Ressources Pédologiques		(R) S	(R) S	(R) S	(R)	(E)
DEVELOPPEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES						
Formation en Gestion Rurale (ENEA)	(R)	(R)	(R) S	(R) S		(E)
Développement des Coopératives (Subvention au Secteur des ONG)		(R)	(R) S	(R)	(R)	(E)
Développement du Secteur Privé en Milieu Rural		S (R)	S	(R)		
Activités Subvention au Secteur Agricole						
Développement du Secteur Privé en Milieu Rural		S	(R) S	(R)	(E) (R)	S
Activités du Programme PL-480 :						
Ecoles Techniques Rurales	(R) S	(R)				
Fonds de Développement Rural	(R) S	(R)				

RESSOURCES : DONNEES ET ANALYSE	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Etudes sur la Gestion des Exploitations Agricoles :						
Echantillonnage dirigé (Casamance)			?			
Echantillonnage au hasard (Casamance, (Sine Saloum, Fleuve)						
Recherches sur les Systèmes Agricoles (MSU)						
Etudes sur l'Etat Sanitaire						
(Dépistage Parasitologique OMVS)						
Etudes Effectuées par l'Université de Princeton						
Enquêtes auprès des Bénéficiaires menées par l'ENEA						
Recherches sur les Politiques Agricoles (MSU)						
Suivi Macro-Economique (par l'Economiste de l'USAID)						

ANNEXE B

PRET D'AJUSTEMENT STRUCTUREL ET CREDIT DE DEVELOPPEMENT DU SENEGAL : PLAN D'EXECUTION

DU 31 DECEMBRE, 1980 AU 31 MARS, 1981

Objet	Date Limite d'Exécution	Suivi Effectué par la Banque Mondiale
1. Recommandations concernant les normes de qualité et de quantité des engrais	31 Déc., 1980	Consultation
2. Mise à jour de l'Etude sur le Stockage des Céréales	31 Déc., 1980	Termes de Référence
3. Etudes concernant la Commercialisation et la Fixation des Prix des Cultures Vivrières	31 Déc., 1980	Décision concernant les Termes de Référence
4. Organigramme de la SONAR	31 Déc., 1980	Décision
5. Contenu du Contrat-Plan de la SAED et de la Lettre de Mission de la SODEVA	31 Déc., 1980	Soummission pour étude par la Banque
6. Programme d'Investissement	31 Déc., 1980	Consultation Sectorielle
7. Projet d'Assistance Technique	31 Jan., 1981	Première Supervision.
8. Progrès général réalisé dans le cadre du Programme lié à l'allocation de la 2ème Tranche (suivi des revues annuelles) ; exécution de conditions spécifiques :		
a. Programme d'Investissement du 6ème Plan;		Liste définitive des projets
b. Taxes de base à l'importation de 15 % et primes à l'exportation des produits-témoins de 10 % de la valeur franco bord.		Exécution Effective
9. Réorganisation des Agences Régionales de Développement	31 Mars, 1981	Discussions
10. Réorganisation Finale de la CPSP	31 Mars, 1981	Discussion des Résultats
11. Méthodologie et calendrier de vérification des comptes des coopératives	31 Mars, 1981	Discussions
12. Etude portant sur les prix relatifs des des produits agricoles	31 Mars, 1981	Soumission de l'Etude

ANNEXE B (Suite)

Objet	Date Limite d'Exécution	Suivi Effectué par la Banque Mondiale
13. Détermination des prix au producteur pour la campagne 1981/82	31 Mars, 1981	Consultation
14. Formules et Prix nouveaux d'Engrais pour la campagne 1981/82	31 Mars, 1981	Consultation
15. Evaluation du Système Actuel de Commercialisation et de Fixation des Prix des Céréales Traditionnelles (surtout le mil)	31 Mars, 1981	Discussions

ANNNEXE C

REFORME INSTITUTIONNELLE ET CHANGEMENTS DE POLITIQUE ECONOMIQUE DU GOUVERNEMENT DU SENEGAL : PLAN D'EXECUTION (A COMPTER DE 1980)

Objectifs des Politiques	Indicateurs Clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
I FINANCES PUBLIQUES			
1. Réduction du taux d'accroissement des dépenses actuelles du Gouvernement du Sénégal	. Maintenu au dessous des recettes actuelles	1980 - 1983	
2. Réduction des dépenses de personnel du Gouvernement du Sénégal	. Réduction progressive du taux de 57 % du budget de 1980/81	1980 - 1983	
3. Réduction des dépenses d'approvisionnement	. Demeurent constantes en termes réels	1980 - 1983	
4. Liquidation des arriérés du Gouvernement du Sénégal au Secteur Privé.	. Un montant de 12 milliardsde f.cfa liquidé	Juin 1981	Ressources fournies par la France, le STABEX et le FMI
5. Augmentation de l'épargne du secteur public	. Accroissement de 15 % à 25 % des investissements publics prévu pour 1980/81	A partir de 1985	
6. Etablissement de la Taxe à la Valeur Ajoutée (TVA) dans le budget	. Versements réguliers des recettes dans un compte séparé à la Banque Centrale	Chaque année	
7. Retrait progressif du Gouvernement et réduction du rôle des Institutions Publiques dans l'Economie	. Etablissement de contrats-plans et de lettres de mission pour les institutions publiques et les sociétés d'économie mixte.		A ce jour,seule la SAED a obtenu le statut de Société Nationale ; celui de la SODEVA est à l'étude.

ANNEXE C (Suite)

Objectifs des Politiques	Indicateurs Clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
II MONNAIE ET CREDIT			
1. Mesure constante de restriction des crédits	. Autorisation préalable demandée pour solliciter des crédits d'un montant égal ou supérieur à 70 millions f.cfa (réduits à partir du plafond actuel de 100 millions f.cfa)	A partir du 1er Oct., 1981	
2. Réduction du taux de la masse monétaire par rapport au PNB	. Taux réduit en dessous du niveau de 1979		
III BALANCE DES PAIEMENTS ET DETTE EXTERIEURE			
A. Commerce			
1. Résorption du déficit actuel de la balance des comptes	. Le déficit actuel de la balance des comptes est ramené à 6 - 7 % du PNB		En supposant des conditions climatiques normales et l'absence de chocs extérieurs (par exemple l'augmentation des prix du pétrole).
2. Réduction du taux de croissance de la demande d'importations	. Taux de croissance des importations au-dessous de celui du PNB aux prix actuels	. D'ici 1985	
3. Stimulation des exportations de textiles, de chaussures, d'engrais, de matériel agricole, et de poisson en conserve	. Subvention des exportations de 10 % de la valeur franco bord	. A compter de Sept., 1980	Recettes provenant du relèvement des droits de douanes : 1 à 2 milliards f.cfa pour 1980/81

ANNEXE C (Suite)

Objectifs des Politiques	Indicateurs Clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
A. Commerce (Suite)			
4. Etendre les subventions des exportations à toutes les exportations à l'exception des phosphates et de l'arachide	. (Niveau de subvention non spécifié)	. Fin Juin 1983	En attendant des résultats favorables de la première série de subventions
B. Dette Extérieure			
1. Limiter le service annuel de la dette publique extérieure aussi bien directe que garantie par l'Etat	. Limité à 15 % des recettes provenant des exportations de biens et de services	. Chaque année	En supposant une campagne normale.
2. Limiter l'utilisation des emprunts aux projets directement productifs	. Montant des emprunts effectivement productifs par opposition aux projets non productifs.		
3. Restriction des emprunts commerciaux par les secteurs publics et parapublics	. Le service connexe de la dette financé à partir des propres ressources d'autofinancement de l'entité.		
IV PRIX ET SALAIRES			
1. Libéralisation de tous les prix des biens et services	.	. A la fin de 1980	A l'exception du riz, du pain, du sucre et de l'huile d'arachide, les prix au producteur pour certaines cultures et certains engrais.

ANNEXE C (Suite)

Objectifs des Politiques	Indicateurs Clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
IV PRIX ET SALAIRES (suite)			
2. Les prix au producteur pour le coton et l'arachide fixés chaque année	. Prix fixés au plus haut niveau possible : les prix au producteur sont en rapport avec les prix mondiaux		Niveaux des prix compatible avec le prix à l'exportation prévu et le coût de la collecte et du stockage
3. Réglementation des salaires	. Redressement des salaires une fois par an seulement ; redressement basé sur 60 % de l'accroissement de l'indice des prix à la consomation depuis le dernier redressement + le taux réél de croissance du PNB au cours de la même période.	. A compter de la fin du mois de Jan. 1981	
V POLITIQUE D'INVESTISSEMENT			
1. Maintenir un investissement fixe dans le cadre d'un budget global de 430 milliards de f.cfa	. Juste au-dessous de 17 % du PNB (pour les prix de 1980) ; 10 % du PNB uniquement pour l'investissement public	. Au cours des 5 années que couvre le 6è Plan	Peut dépasser le plafond de 10 %.
2. Priorité aux investissements productifs	. Près de 55 % de toutes les dépenses d'investissement	. Au cours des 2 premières années du Plan	
3. Accroissement de l'Epargne Publique	. De 15 à 25 % de l'investissement public	. D'ici la fin de la période que couvre le Plan.	

ANNEXE 3 (Suite)

Objectifs des Politiques	Indicateurs Clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
4. Définir un ensemble de critères de choix de projets productifs pour investissement	. Tous les projets coûtant plus de 100 millions f.cfa		Les projets qui maximiseront les bénéficies destinés à être utilisés en faveur de la balance des paiements et utilisant au maximum les prêts à des conditions de faveur. Utilisation du taux de rentabilité interne conformément aux règlements courants.
VI ACTIONS DANS LE SECTEUR AGRICOLE			
1. Accroître la production alimentaire locale pour satisfaire de plus en plus les besoins alimentaires de base du Sénégal : auto-suffisance alimentaire.	. Pourcentage décroissant des importations de produits alimentaires par rapport à la consommation globale ; pourcentage croissant de la production alimentaire par rapport à la consommation globale.	. Dans le temps	
2. Diversification de la production agricole.	. Promotion d'autres cultures.	. Dans le temps	
3. Accroissement de la valeur des exportations de produits agricoles grâce à une transformation plus poussée.	. Taux croissant de la valeur des exportations de produits agricoles transformés par rapport à la valeur des produits d'exportation transformés et non transformés.	. Dans le temps	

ANNEXE C (Suite)

Objectifs des Politiques	Indicateurs Clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
4. Responsabilisation des organisations locales dans la gestion de leurs propres affaires.	. Nombre croissant de coopératives et d'autres organisations villageoises réellement établies et fonctionnant comme il se doit.	. Dans le temps	
5. Accroissement des revenus des familles paysannes et amélioration de la qualité de la vie des populations rurales	. Accroissement des revenus agricoles (en termes réels).	. Dans le temps	
6. Politique de "prix avantageux" dans le domaine de l'agriculture.	. Les prix au producteur des produits d'exportation sont basés dans une large mesure sur les prix mondiaux ; les prix des céréales concordent avec ceux des produits d'exportation: entre le prix des produits d'exportation et le prix des produits vivriers.	. Campagne de commercialisation de 1980/81 et 1981/82	
7. Evaluation exhaustive de la façon dont fonctionne le système actuel de commercialisation du mil.	. La Discussion préliminaire de cette question est entamée.	. 31 Mars, 1981	
8. Stabilisation des approvisionnements alimentaires saisonniers.	. 1,5 milliard de f.cfa (valeur en 1980) destinés au stockage de produits alimentaires.		

ANNEXE C (suite)

Objectifs des Politiques	Indicateurs clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
9. Réduction du coût des interventions des agences fournissant les facteurs de production et assurant la commercialisation des produits agricoles.	. Accroissement des quantités actuelles gérées par le secteur privé, notamment par les coopératives et les sections villageoises.	Dans le temps	
10. Réorganisation des agences de développement rural du Gouvernement du Sénégal.			
a. La commercialisation de l'arachide sera sous la responsibilité des coopératives qui livreront directement leurs produits aux huileries.	. Organisation de 60 centres d'achat par les huileries.		
b. Plus d'autonomie aux ARD en ce qui concerne le recrutement de personnel et la gestion après approbation des ordres de mission et des contrats-plans.	. Les contrats-plans et les ordres de mission sont réellement établis pour toutes les ARD.		
c. Le Gouvernement du Sénégal mettra en place des mécanismes destinés à associer les ARD à l'établissement des commandes et à la distribution des facteurs de production.			

ANNEXE C (suite)

Objectifs des Politiques	Indicateurs Clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
11. Le Gouvernement du Sénégal étendra les vérifications des comptes des membres des coopératives sur l'ensemble du pays.	Le Gouvernement du Sénégal présente un état révisé et approuvé des dettes des coopératives et des paysans.	D'ici la fin de 1982	
12. Plafond portant sur les crédits agricoles.	Les dettes ne peuvent pas dépasser 25% de la valeur de la production.		Pour une campagne normale.
13. La BNDS, la SONAR et les ARD établiront des méthodes précises d'enregistrement des prêts et des remboursements au niveau des sections villageoises; la BNDS établira des procédures régulières de vérification à la fin de chaque campagne.			
14. Encouragement de l'Entreprise privée dans la commercialisation.	Participation accrue des commerçants privés dans la commercialisation du riz sous l'autorité de la CPSP; taux croissant de la valeur commercialisée par les commerçants privés par rapport à la valeur commercialisée par la CPSP.	Dans le temps	
15. Création et développement de sections villageoises au sein des coopératives en vue de fournir une base plus judicieuse pour les crédits, la participation à la commercialisation et d'autres activités.	Accroissement des ristournes ou des paiements pour services rendus par les coopératives.	Dans le temps	

ANNEXE C (suite)

Objectifs des Politiques	Indicateurs Clés	Date ou Date Provisoire d'Achèvement ou de Réalisation (les blancs signifient qu'aucune date n'est indiquée)	Moyens ou Observations
16. Mise en place d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle destiné aux représentants des coopératives.	. Accroissement du pourcentage d'alphabétisation des représentants des coopératives.		
17. Réorganisation de la Recherche Agricole. Accent mis sur l'étude des contraintes pesant sur les petits producteurs par l'intermédiaire d'un programme de recherche interdisciplinaire.	. Recherches entreprises dans chaque région; le Fleuve pour l'irrigation, la polyculture et la zone de pâturage pour l'élevage; le Bassin Arachidier pour la culture sous pluie intensive et l'association des cultures avec l'élevage; la Casamance pour l'élevage intensif du bétail et le système d'exploitation basé sur le paddy.		

LISTE DES SIGLES

ACDA	- Action concertée pour le Développement de l'Afrique
ACDI	- Agence Canadienne pour le Développement International
ARD	- Agences Régionales de Développement
ASBEF	- Association Sénégalaise pour le Bien-Etre Familial
BAD	- Banque Africaine de Développement
BADEA	- Banque Arabe pour le Développement Economique de l'Afrique
BEI	- Banque Européenne d'Investissements
BIRD	- Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BNDS	- Banque Nationale de Développement du Sénégal
BIT	- Bureau International du Travail
CANAS	- Cellule d'Analyse Nutritionnelle et Alimentaire du Sénégal
CCCE	- Caisse Centrale de Coopération Economique
CEAO	- Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest
CEE	- Communauté Economique Européenne
CER	- Centre d'Expansion Rurale
CILSS	- Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CONAPOP	- Commission Nationale sur la Population
EMP	- Enseignement Moyen Pratique
ENCR	- Ecole Nationale des Cadres Ruraux
ENEA	- Ecole Nationale d'Economie Appliquée
ESGE	- Ecole Supérieure de Gestion des Entreprises
FAO	- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAC	- Fonds d'Aide et de Coopération
FAD	- Fonds Africain de Développement
FED	- Fonds Européen de Développement
FMI	- Fonds Monétaire International
FNUAP	- Fonds des Nations Unies pour la Population
IDA	- Association Internationale de Développement
INDR	- Institut National de Développement Rural
INEADE	- Institut National d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education
ISRA	- Institut Sénégalais de Recherches Agricoles

ITA	- Institut de Technologie Alimentaire
KFW	- Kreditanstaff fur Wiederaufban (Agence Allemande de Développement)
NAS	- Académie Nationale des Sciences
OEF	- Fonds pour l'Education Outre-Mer
OMVG	- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie
OMVS	- Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
OMS	- Organisation Mondiale pour la Santé
ONCAD	- Office National de Coopération et d'Assistance au Développement
ONG	- Organisation Non-Gouvernementale
OPEP	- Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
ORT	- Organisation pour la Réhabilitation pour la Formation
PIDAC	- Projet Intégré de Développement Agricole de la Casamance
PL 480	- (Loi autorisant le programme d'aide alimentaire des Etats-Unis à l'Etranger)
PMI	- Centres de Protection Maternelle et Infantile
PNUD	- Programme des Nations Unies pour le Développement
RAPID	- Ressources pour la Prise de Conscience de l'Impact de la Population sur le Développement
SAED	- Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta
SDP	- Programme de Développement du Sahel
SERST	- Secrétariat d'Etat à la Recherche Scientifique et Technique
SISCOMA	- Société Industrielle de Construction Mécanique et Matériel Agricole
STABEX	- (Accord en vue de la Stabilisation des revenus de l'exportation) (Convention II de Lomé, avec la CEE)
SODAGRI	- Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX	- Société pour le Développement des Fibres Textiles
SODEVA	- Société de Développement et de Vulgarisation Agricole
SOFISEDIT	- Société Financière Sénégalaise pour le Développement de l'Industrie et du Tourisme
SOMIVAC	- Société pour la Mise en Valeur de la Casamance
SONAFOR	- Société Nationale de Forage
SODESP	- Société de Développement de l'Elevage dans la zone Sylvo-Pastorale

SONAGA	- Société Nationale de Garantie et d'Assurances au Commerce
SONEPI	- Société Nationale d'Etudes et de Promotion Industrielle
UNESCO	- Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UMOA	- Union Monétaire Ouest-Africaine

Numéros sur la Carte correspondant aux titres des Projets

1. Développement Régional de la Casamance
2. Petits Périmètres Irrigués de Bakel
3. Production Céréalière, Phase II
4. Développement des Parcours et de l'Elevage au Sénégal
5. Développement de l'Elevage SODESP
6. Pisciculture en Basses Terres
7. Recherche et Planification des Systèmes Agricoles
8. Plan National d'Aménagement du Territoire
9. Transformation du Mil
10. Stockage des Céréales
11. Protection Régionale des Végétaux
12. Production de Bois de Chauffe
13. Reboisement/AFRICARE
14. Reboisement villageois/AFRICARE/CORPS DE LA PAIX
15. Energies Renouvelables AIP (Programme d'Impact Accéléré)
16. Santé Rurale
17. Santé Familiale
18. Formation SAED
19. Promotion/Emploi des Jeunes YMCA & ORT
20. Développement des Ressources Humaines dans le Sahel
21. Participation des Femmes dans le Développement
22. Pêche en Casamance
23. Alimentation et Nutrition
24. Programme d'Alimentation pour le Travail
25. Développement Rural Intégré
26. Groupements villageois CARITAS
27. Evaluation des Ressources Halieutiques
28. Gestion de la Recherche Scientifique et Technique

29. Titre II
30. Titre III
31. Données et Développement Institutionnel
    a. Répartition des Coûts et Charges OMVS
    b. Etude des Eaux Souterraines
32. Recherche Agricole, Phase II OMVS
33. Développement Intégré OMVS